

**VINCENT, Stéphane**

Bibliothécaire au cycle d'orientation : quelles perspectives ? / Stéphane Vincent. - Genève : E.S.I.D., 1998. - 70 pages : ill. ; 30 cm

Annexes (pagination multiple)

Résumé :

Mandaté par Monsieur Patrick Johner, coordinateur des médiathèques du CO (cycle d'orientation), ce travail est parti de l'hypothèse que les médiathèques du CO genevois sont encore méconnues par l'institution scolaire et que le contexte social et technologique actuel entraîne des transformations auxquelles il convient de réfléchir.

La première partie de ce mémoire décrit le métier de bibliothécaire au cycle d'orientation. La seconde partie met en relief les grandes questions du moment et suggère des solutions ou pour le moins des pistes de réflexions propres à provoquer et alimenter des débats nécessaires sur la place de la médiathèque dans l'institution scolaire, les relations avec les enseignants, la formation continue des bibliothécaires, les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), les animations, et l'information documentaire de la DGCO (Direction générale du cycle d'orientation).

La conclusion récapitule ces différents chapitres en mettant en évidence la nécessité d'augmenter le nombre de postes de bibliothécaires au CO.

Ce travail a été dirigé par Monsieur **Michel Gorin**, responsable de formation à l'E.S.I.D (Ecole supérieure d'information documentaire) et président de l'AGBD (Association genevoise des bibliothécaires diplômés), et Monsieur **Patrick Johner**, responsable de l'information documentaire et coordinateur des médiathèques du cycle d'orientation.

Les propositions et conclusions de ce travail n'engagent que la responsabilité de leur auteur et en aucun cas celle de l'Ecole supérieure d'information documentaire.

## **Remerciements**

### Aux bibliothécaires du cycle d'orientation,

pour leur accueil chaleureux et l'intérêt actif qu'ils ont manifestés pour cette enquête en acceptant plusieurs heures d'entretien, en me téléphonant, en m'écrivant et en critiquant mon travail en cours de route. Un merci tout particulier, également, à Isabelle Dupraz pour son aide et sa disponibilité lors de la relecture de ce travail.

### Aux enseignants du cycle d'orientation,

que j'ai abordés durant leur pause-café et qui ont accepté un entretien  
 au collège des Coudriers  
 au collège de Budé  
 au collège de Vuillonex  
 au collège des Grandes-Communes

### Aux différents responsables de l'institution qui ont bien voulu m'accorder un entretien :

**Michel Barthélémy**, président du groupe de français.  
**Roland Battus**, coordinateur de la formation continue des enseignants au CO.  
**Claude Beguin**, président du groupe d'informatique.  
**Maurice Bettens**, directeur du service de l'enseignement.  
**Frank Burnand**, directeur du collège des Colombières.  
**Jean-Luc Corsini**, responsable de l'A.M.P. (Aide méthodologique de proximité).  
**Fiorella Gabriel**, directrice du centre de recherches psychopédagogiques (CRPP).  
**Lucia Henchoz**, coordinatrice du CRPP.  
**Pierre-Yves Jornod**, directeur du collège du Foron.  
**Philippe Rouget**, directeur du collège de Vuillonex.  
**André Rouffy**, chef du personnel administratif et technique.  
**Dominique Roussi**, président du groupe de critique de l'information.  
**Georges Schürch**, directeur général du cycle d'orientation.  
**Frédéric Wittwer**, directeur du service du personnel enseignant.

### A mes deux directeurs de travail de diplôme :

Pour leur disponibilité et leur soutien tout au long de ce travail

**Michel Gorin**, responsable de formation à l'E.S.I.D. (Ecole supérieure d'information documentaire) et président de l'AGBD (Association genevoise des bibliothécaires diplômés).

**Patrick Johner**, responsable de l'information documentaire et coordinateur des médiathèques au cycle d'orientation.

## Le cycle d'orientation en quelques chiffres

Le cycle d'orientation (CO) genevois accueille tous les élèves de 12 à 15 ans pour les trois dernières années de leur scolarité obligatoire. On compte aujourd'hui 17 collèges dans le canton et le 18e devrait être inauguré peu après l'an 2000. Les élèves sont répartis dans les différents collèges en fonction de leur lieu de domicile et sont, en moyenne, 640 par CO.

Chaque CO est équipé d'une médiathèque. Avec le service de l'information documentaire de la DGCO (Direction générale du CO), cela donne, en comptant le poste du responsable, 18,75 postes de bibliothécaires diplômés occupant 27 personnes.

# TABLE DES MATIERES

Remerciements	2
Table des matières	3
<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b><u>1. BIBLIOTHECAIRE AU CYCLE D'ORIENTATION</u></b>	
<b>1.1. Le "chemin du document"</b>	<b>10</b>
1.1.1. La sélection des documents	10
1.1.2. Les critères de sélection	11
1.1.3. La censure	11
1.1.4. Le professionnel : un garant de la pluralité des idées	12
1.1.5. Le traitement intellectuel des documents	13
1.1.6. Le traitement physique des documents	15
1.1.7. Des chiffres et des lettres	16
<b>1.2. La promotion de la lecture</b>	<b>17</b>
1.2.1. Un pédagogue ignoré	17
1.2.2. Un psychologue fatigué	18
1.2.3. Un animateur maudit	18
1.2.4. Un conseiller accueillant	19

## 2. LES PERSPECTIVES D'AVENIR

<b>2.1. La place de la médiathèque dans l'institution</b>	<b>21</b>
2.1.1. Une fonction d'ajustement	21
2.1.2. L'autoformation	22
2.1.3. L'esprit de synthèse	22
2.1.4. Un lien avec le monde extérieur	23
2.1.5. Un lieu d'accueil et de socialisation	23
2.1.6. Un atout pour la réussite scolaire	24
2.1.7. La réalité genevoise...	25
<b>2.2. Bibliothécaires et enseignants : même combat ?</b>	<b>25</b>
2.2.1. Un rôle sous-estimé	25
2.2.2. Un statut à rediscuter	27
2.2.3. Pas de système de remplaçants !	28
2.2.4. La discipline : un problème commun	29
2.2.5. Dialogue et collaboration	30
<b>2.3. La formation continue</b>	<b>33</b>
2.3.1. Le problème du temps	33
2.3.2. Informatique et littérature	35
2.3.3. Bienheureux enseignants	35
2.3.4. Davantage d'échanges	36
2.3.5. L'évolution prévue	37
<b>2.4. L'informatique</b>	<b>38</b>
2.4.1. Bref historique	38
2.4.2. Moyens actuels (PC, logiciels...)	39
2.4.3. Les CD-ROMs	39
2.4.4. Rester critique et assumer	40
2.4.5. L'Internet et les bibliothécaires de CO	41
2.4.6. L'Internet dans les médiathèques	42
2.4.7. Encadrement et disponibilité ?	44
2.4.8. De la poudre aux yeux ?	45
2.4.9. Enseignants : des réticences	45
2.4.10. Des pratiques et des projets au CO	46
2.4.11. Quelles perspectives d'avenir ?	47
2.4.12. Le bibliothécaire : un fer de lance des NTIC ?	49
<b>2.5. Les animations</b>	<b>50</b>
2.5.1. Attirer l'utilisateur	50
2.5.2. Retenir l'utilisateur	50
2.5.3. Une mine à exploiter	51
2.5.4. Ni encouragés, ni soutenus	52

2.5.5. Animations vécues et économiques	53
2.5.6. Se positionner comme des spécialistes	54
<b>2.6. L'Information documentaire à la DGCO</b>	<b>56</b>
2.6.1. 30 ans d'évolution	56
2.6.2. Pour les enseignants	57
2.6.3. Pour les bibliothécaires	57
2.6.4. Consultation à distance	58
2.6.5. Le rôle du responsable de la documentation	58
<b>2.7. Conclusion</b>	<b>60</b>
2.7.1. Le mur et le précipice	60
2.7.2. Les besoins d'aujourd'hui	60
2.7.3. Il y a 16 ans...	64
Bibliographie	66
Liste de périodiques	69
Annexes	70

L'illustration de la page de titre est tirée du quotidien *Le Courrier* du 8 juin 1985.

## INTRODUCTION

### Thème de ce travail de diplôme

La profession de bibliothécaire se trouve à un tournant de son histoire, avec l'arrivée en force des NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication). Le bibliothécaire d'aujourd'hui n'est plus ce qu'il était il y a vingt ans et son travail quotidien recouvre une quantité insoupçonnée d'activités de toutes natures.

Ce travail de diplôme a été réalisé avec le regard tourné vers l'avenir et la conviction qu'il n'est pas obstrué par des nuages dévastateurs : depuis 1995, la bibliothèque de CO est devenue une "médiathèque", un changement dans la terminologie qui reflète une diversification des supports de l'information et une évolution tout à fait dynamique.

Le cyclone technologique que nous vivons ne va pas faire disparaître le bibliothécaire, au contraire, même si ce terme est, lui aussi, en discussion. On parle de "médiathécaire" voire de "cyberthécaire" et le titre de "bibliothécaire-documentaliste-archiviste" décerné par l'E.S.I.D. (Ecole supérieure d'information documentaire) va disparaître, mais c'est pour mieux rebondir sous la dénomination de "spécialiste en information et documentation". Bousculé, renommé, redynamisé, "Il" n'en demeure pas moins indispensable, et ce sont certaines de ses pratiques davantage que son rôle de médiateur de l'information qui vont évoluer.

En attendant qu'une nouvelle terminologie soit connue et reconnue par le grand public, le titre de "bibliothécaire" a encore de beaux jours devant lui et c'est celui que j'ai encore retenu dans ce mémoire.

### *Description de la profession*

Ce travail est une description de la pratique professionnelle et du rôle du bibliothécaire au cycle d'orientation. A ce titre, il s'adresse en priorité aux différents acteurs de l'institution scolaire qui sont tous partenaires du bibliothécaire : enseignants, doyens, directeurs de CO, etc. *"Il est clair, en effet, que dans les établissements scolaires, l'image de notre profession reste des plus floues."* (Meignant, 1998.8)

La médiathèque de CO est une plaque tournante du collège auquel elle est intégrée, mais ses importantes potentialités semblent parfois négligées ou pour le moins sous-estimées, car mal connues. La médiathèque n'est pas une entité séparée de l'institution scolaire et ce travail voudrait en quelque sorte "remettre l'église au milieu du village". Il devrait également contribuer à faire disparaître certains préjugés sur le monde des bibliothécaires et encourager le dialogue entre les différents acteurs de l'institution pédagogique.

Cette enquête a été réalisée à la demande de Monsieur Patrick Johner, coordinateur des médiathèques de CO, dans le cadre du Département de l'instruction publique, à la DGCO (Direction générale du cycle d'orientation). L'auteur ne s'exprime, toutefois, ni au nom de la DGCO, ni en celui des bibliothécaires, mais en toute indépendance.

### *Les grands débats du moment*

Dans une seconde partie, les questions importantes du moment sont exposées et suivies de propositions concrètes : la place de la médiathèque dans l'institution pédagogique, les relations bibliothécaires-enseignants, la formation continue, l'informatique, les animations en médiathèque, l'information documentaire à la DGCO et, en conclusion, la question lancinante du seul et unique poste de bibliothécaire par CO...

Dans la tourmente de la crise économique, sous le vent des réformes pédagogiques et des technologies qui évoluent à la vitesse de l'éclair, cette synthèse a pour objectif de mettre en relief les perspectives d'avenir de la profession. L'exhaustivité n'est pas le but de ce travail et on remarquera assez vite que chaque chapitre aurait pu, à lui seul, faire l'objet d'un travail de diplôme ! Il s'agit bel et bien d'une *synthèse* qui vise un public plus large que les bibliothécaires et aborde uniquement le "métier" sans entrer en matière sur l'analyse des documents proposés dans les médiathèques. Pour des raisons de temps et d'efficacité, précisons également que seules les questions prioritaires ont été abordées.

Partant du principe que la rigueur ne signifie pas forcément rugosité et austérité, cette approche se voudrait abordable, attractive, loin du jargon et de l'intellectualisme qui contribuent parfois à enfoncer l'image des bibliothécaires dans la poussière et l'ennui. Espérons que ce but, au moins, sera atteint et ce travail n'aura pas été inutile : amener une personne qui n'est pas du métier à se pencher sur un tel document et à le lire constitue déjà un défi de taille!

### **La méthode utilisée**

Une enquête auprès des bibliothécaires de CO a été le point de départ et la charpente de ce travail. Armé d'un questionnaire de 16 pages touchant à tous les grands domaines d'activité d'une médiathèque, j'ai passé en moyenne 3 heures dans chacun des 17 cycles d'orientation du canton.

Ensemble, nous avons abordé tant les petites questions que les grands débats qui agitent la profession aujourd'hui, afin que mon immersion dans le milieu soit optimale. Mes interventions ont été, alors, réduites au minimum nécessaire à la conduite de l'entretien : j'ai volontairement voulu voir comment les bibliothécaires eux-mêmes percevaient leur métier et étaient capables

d'en parler spontanément. Dans cette optique, le questionnaire n'avait pas été envoyé auparavant.

### *Derrière la façade...*

Le choix de l'entretien m'a également permis d'interpréter plus justement les premières réponses proposées.

Derrière les plaintes de certaines personnes, combien de fois n'ais-je pas pu percevoir une attitude et des pratiques pouvant expliquer au moins une partie des problèmes ? A l'opposé, derrière les "oui" de "satisfaction", combien de fois n'a-t-on pas ajouté la petite phrase révélatrice contredisant la réponse affichée ?

Seules de nombreuses heures de dialogue m'ont donné les moyens de creuser un peu, de proposer quelques pistes de réflexion, de remise en question et d'action.

### *Dieu l'a voulu...*

La plupart des questions abordées ont été marquées par une certaine lassitude de la part des bibliothécaires. Très souvent, les réponses se sont conclues par le même refrain lancinant : "de toute façon, on n'a pas le temps...".

Manque de dynamisme ? Prétexte ? C'est la première idée qui pourrait venir à l'esprit de certaines personnes et elle ne devrait jamais être contournée lorsque des problèmes doivent être affrontés. Pour de vrais professionnels qui veulent développer toutes les potentialités de la médiathèque, le manque de temps est cependant bien réel et les moyens réduits au minimum ! Cette situation ne date malheureusement pas d'hier et n'encourage pas les élans d'enthousiasme spectaculaires. Sortant petit à petit de leur réserve, tous les bibliothécaires ont néanmoins proposé des idées, exprimé des désirs, ceux de n'importe quel bibliothécaire ayant une bonne image de son métier.

### *Les partenaires*

Sur la base d'un premier traitement des données recueillies, je me suis ensuite adressé à une partie des partenaires du bibliothécaire : enseignants, doyens, directeurs.

Pour des raisons pratiques évidentes, je n'ai cependant pas pu interviewer tout le monde et j'ai dû procéder à un choix parfaitement arbitraire. Pour les enseignants, par exemple, je me suis tout simplement rendu dans la salle des maîtres de quatre collègues, où pendant une demi-journée j'ai abordé les personnes disponibles. J'ai pu mener une cinquantaine d'entretiens, dont certains ont duré un peu plus longtemps que la moyenne (10 minutes), notamment avec les enseignants d'informatique ou de critique de l'information. Par cette méthode, j'ai économisé le



temps considérable qu'il m'aurait fallu pour prendre des rendez-vous et j'ai néanmoins trouvé toutes les personnes utiles à mon enquête. Un enseignant d'informatique m'a même reçu une demi-heure en plein cours (pratique), dans la salle informatique.

On peut certes voir là une des limites de ce travail : les partenaires interrogés ne l'ont pas été de façon exhaustive et ne représentent qu'un échantillon choisi sans critères précis. Je ne peux pas en tirer des chiffres totalement objectifs, mais des tendances très nettes se sont néanmoins dessinées, dans les quelques questions abordées avec eux. Dans ce sens, ces rencontres ont été extrêmement utiles, pour nuancer ou appuyer les propos des bibliothécaires.

### *Le minimum et l'idéal*

Comment donc tenter de quantifier, d'objectiver le malaise, les insatisfactions d'une bonne part des bibliothécaires ? Sur quoi pouvais-je me baser pour être certain que les propos entendus n'étaient pas ceux de bibliothécaires sans dynamisme, incapables de faire face à l'évolution normale d'une profession ?

Au dialogue avec les partenaires et utilisateurs, j'ai ajouté la consultation des normes pour les bibliothèques scolaires proposées par la CLP (Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique) et citées dans ma bibliographie. La réalité s'est avérée parfois éloignée du minimum proposé par ces normes.

La littérature professionnelle (articles, dossiers, livres ), qui aborde les problèmes des médiathèques scolaires et des CDI (Centres de documentation et d'information, en France), m'a permis de mesurer l'écart entre la réalité et la recherche d'un idéal professionnel proposé par les fers de lance du monde bibliothéconomique.

### *Confronter les données et les interprétations*

A mi-parcours, chaque chapitre de ce mémoire ayant été identifié, structuré et largement entamé, j'ai exposé oralement l'état de mon travail lors d'une réunion du groupe des bibliothécaires de CO. Aux personnes intéressées, j'ai proposé une copie du travail en cours, à la condition qu'elles me contactent pour l'obtenir (obstacle volontaire) et qu'elles s'engagent à le lire attentivement et à le critiquer, soit par écrit, soit lors d'une seconde rencontre.

Ayant survécu aux critiques, je suis reparti avec un nouvel élan et j'ai utilisé le temps qu'il me restait pour étoffer, préciser, nuancer et corriger mon texte.

Tout au long de ce travail, je me suis donc efforcé de mettre à l'épreuve, d'une part les propos tenus par les bibliothécaires, d'autre part mon interprétation des données recueillies. Cette confrontation continue a permis de réaliser une synthèse de la situation touchant à de nombreux domaines, mais qui tient la route, malgré mon "parachutage" dans un milieu relativement nouveau, pour une période limitée à trois mois.

Précisons, enfin, que pour suivre les conventions, j'ai adopté le masculin lorsque je cite "un bibliothécaire". La majorité des postes étant occupés par des femmes, j'ai utilisé le pluriel chaque fois que cela était possible, pour ne pas retourner trop souvent le couteau dans la plaie...

### *La cerise sur le gâteau*

Ajoutée en cours de route, une liste de sites Internet destinée aux bibliothécaires a été réalisée et se trouve à la fin des annexes de ce mémoire. Fruit d'un travail considérable, elle constitue une action concrète pour encourager les bibliothécaires à prendre le train en marche.

# 1. BIBLIOTHECAIRE AU CYCLE D'ORIENTATION

## *Les livres ne tombent pas du ciel*

Enfants, lorsque nous allions acheter un petit pain à la boulangerie, la bonne dame qui nous accueillait était tout simplement "la boulangère". Le travail de la personne qui se lève à 4h. du matin pour préparer son pain et nous proposer des croissants matinaux nous échappait évidemment complètement, et encore plus les compétences requises pour maîtriser son art. Le monde de la boulangerie se limitait au magasin, le reste était vague, voire inexistant, jusqu'au jour où l'occasion se présentait de visiter les coulisses de la scène...

Notre image des bibliothécaires ressemble encore parfois à cette vision enfantine. La dame est là pour surveiller les livres (éviter qu'ils ne s'envolent), nous accueillir, et elle s'occupe en lisant le journal. Mais les livres sont-ils vraiment tombés du ciel pendant la nuit pour aller se placer directement au bon endroit ?

Dans la pratique, cette question est régulièrement posée aux bibliothécaires, mais d'une façon indirecte, lorsqu'un élève ou un enseignant demande, tout à fait sincèrement : "mais...qu'est-ce que vous faites pendant les vacances scolaires ?". Exemple encore plus éclatant : à un bibliothécaire qui a dû manquer quelques mois à la suite d'un accident, la directrice a proposé, avec les meilleures intentions du monde, de le remplacer par un chômeur.

Je me permettrais toutefois une petite remarque préliminaire : si une bonne partie du travail des bibliothécaires demeure cachée, c'est parfois un bon signe ! En effet, cela peut signifier que les bibliothécaires sont de vrais professionnels qui n'oublient pas une des composantes importantes de leur métier : la disponibilité, l'esprit de service.

## **1.1. Le "chemin du document"**

On appelle "chemin du livre", le parcours qui va du choix du livre à sa mise à disposition au lecteur : les supports de l'information s'étant diversifiés, on pourrait parler de "chemin du *document*" pour tous les englober (CD-ROMs, vidéocassettes, etc.). C'est l'expression que j'adopterai dès maintenant, pour ne pas privilégier le livre en tant que support de l'information. Ce chemin sinueux constitue à lui seul un des piliers du travail quotidien des bibliothécaires et commence par une étape tellement importante, qu'elle pourrait à elle seule faire l'objet d'un travail de diplôme : la sélection des documents. Un congrès de bibliothécaires organisé par l' E.S.I.D. lui était entièrement consacré, en novembre 1997, à Genève !

### **1.1.1. La sélection des documents**

Un document ne se choisit pas au hasard. Face à l'avalanche "d'informations" qui s'abat chaque jour sur les librairies, dans les boîtes aux lettres, ou "on line", le bibliothécaire est comme un alpiniste qui doit savoir trouver son chemin sans se faire emporter et sélectionner, parmi les innombrables cailloux, les quelques cristaux qui valent la peine d'être portés dans son sac. Cet

exercice ne peut être laissé à la seule subjectivité d'un individu, il sous-entend une solide formation et une attitude vraiment professionnelle qui ne s'improvise pas.

Des instruments de travail existent, que le bibliothécaire apprend à connaître et à utiliser : bibliographies, catalogues d'éditeurs, revues spécialisées. C'est ce qu'on appelle parfois "lire le journal", quand on parle du bibliothécaire...

Il est également à l'écoute de ses partenaires et utilisateurs (libraires, représentants, enseignants, élèves...). Les "visites" en librairies constituent, enfin, une source de sélection et d'acquisition primordiale pour un grand nombre de bibliothécaires de cycle : on veut voir le livre avant de l'acheter. Ce travail se fait généralement sur les heures supplémentaires compensées.

Le choix final se base toujours sur des critères de sélection précis, en rapport avec les missions de la médiathèque et de l'institution dont elle fait partie. Un ouvrage inadapté ne sortira jamais et représente de l'argent jeté par la fenêtre.

### **1.1.2. Les critères de sélection**

Dans le cadre d'un cycle d'orientation, les critères de sélection s'articulent entre les besoins de l'enseignement et l'incitation à la lecture qui se traduit notamment par la "lecture plaisir". Ces deux notions sont absolument indissociables et doivent se développer dans une totale osmose : c'est par le plaisir que l'on peut le plus sûrement amener à la lecture et la lecture est une des bases du processus d'apprentissage et de formation continue de toutes les disciplines.

Le niveau de difficulté doit être adapté aux élèves et vise moins large que dans une bibliothèque municipale, même si le fonds est aussi de type encyclopédique, car la tranche d'âge est limitée (12-15 ans). Une bonne connaissance du fonds est également indispensable pour bien l'équilibrer, éviter les "doublons" ou compenser les lacunes. Une lecture suivie de la littérature de jeunesse, enfin, est indispensable au processus de sélection. C'est un travail considérable qui se fait à domicile.

Au même titre que le choix des documents, leur élimination qui se traduit par des séances de "désherbage" ne se fait pas de façon inconsidérée et peut mener à l'utilisation de différentes méthodes d'évaluation.

### **1.1.3. La censure**

Comme on peut le constater, la simple sélection des documents représente un important travail de recherches, dans une optique qui doit limiter au strict minimum la part de subjectivité.

Au centre des questions touchant à la sélection, la censure est un sujet explosif, auquel on ne pense pas souvent, quand on n'est pas du "milieu". De ce point de vue, les bibliothécaires bénéficient d'un pouvoir important et ils pourraient en abuser. Comme nous avons affaire à des professionnels (vous en doutez encore ?), il faut bien admettre que lorsqu'il y a abus, les bibliothécaires et le service qu'ils gèrent en sont plutôt les victimes ! L'abus provient généralement de ceux qui veulent faire pression sur les professionnels avec des arguments qui sont d'ordre religieux, idéologique, ou psychologique : la France en fait aujourd'hui la terrible

expérience, là où le Front National a mis sa botte. Ce qui se passe dans le sud de la France est à peine croyable et vide de son sens la pratique professionnelle du métier de bibliothécaire.

Que l'on se rassure, notre pays n'est pas (encore ?) touché par cette maladie et, pour en revenir aux cycles d'orientation, la question de la censure ne représente pas vraiment un problème dans les médiathèques de collège. Les pressions extérieures sont rares et concernent généralement un passé de plus en plus lointain. Le fonds ne s'adressant pas à toute la population, mais à des adolescents, le bibliothécaire est déjà devant un choix limité où une certaine "censure" a été opérée par les éditeurs et, de ce point de vue, sa tâche peut en être facilitée.

#### **1.1.4. Le professionnel : un garant de la pluralité des idées**

Le bibliothécaire, de par sa formation, garantit une approche de la question qui éloigne une mainmise de la médiathèque par un courant de pensée unique.

Illustration concrète, récente, et unique en Suisse, de cette volonté, un code de déontologie (proposé en annexe de ce travail) a été adopté à Genève, le 16 mars 1998, par l'AGBD (Association genevoise des bibliothécaires diplômés), dont l'article sur la constitution des collections stipule :

***"En accord avec les missions propres à son institution, le bibliothécaire acquiert sans préjugés idéologiques, politiques ou religieux, et en dehors de toute pression, les documents significatifs de la production contemporaine et de la mémoire de l'humanité.***

***Il constitue des collections susceptibles de permettre aux individus de comprendre l'évolution de la société, d'exercer leurs droits démocratiques, de se développer culturellement et professionnellement, ainsi que de se divertir".***

Une censure existe dans les médiathèques de CO, mais elle touche les questions communément admises comme condamnables par le milieu bibliothéconomique, en accord avec les valeurs de notre société libérale : la violence gratuite, une sexualité perverse et des documents manifestement de propagande seront exclus d'office lors de la sélection. Voilà de quoi alimenter de longues discussions, et le congrès de novembre 1997 n'a pas manqué d'aborder ce genre de questions.

Il n'est pas exclu que des bibliothécaires trop zélés tombent dans des abus de prudence pour épargner le cœur sensible de leurs élèves, mais il ne me semble pas avoir entendu des énormités, lors de mes entretiens. Un fonds est toujours marqué par une petite touche de subjectivité qui peut parfois se manifester par une certaine censure, mais au CO, lorsque l'on pose des limites, elles sont encore très larges.

Le code de déontologie admet, dans ses notes explicatives, que :

***"Il peut arriver, en outre, qu'une exigence éthique d'ordre supérieur limite le principe d'accès libre aux documents, dans le cas notamment des publics qui méritent la protection du bibliothécaire, comme les enfants".***

Conscients de leurs responsabilités, les bibliothécaires de CO n'hésitent pas à demander conseil, face à des documents "plutôt limites", comme ils disent. Libraires, enseignants, psychologues du collège, directeurs et collègues sont tour à tour mis à contribution. Le choix final est cependant entre leurs mains, et ils ne voudraient pas que quelqu'un d'autre s'en mêle. Ils ont raison : la constitution d'un fonds, comme nous venons de le voir, obéit à de nombreux critères et demande une démarche de professionnel.

C'est seulement à la suite de tout ce processus de sélection que la commande va pouvoir être envoyée, par écrit, par téléphone ou par fax, lorsque l'achat n'est pas fait directement en librairie.

### **1.1.5. Le traitement intellectuel des documents**

Une fois sur le bureau du bibliothécaire, un livre ne passe pas en trois minutes sur le rayon des nouveautés. Il doit être coté, indexé et catalogué, bien-sûr ! En respectant la CDU (Classification décimale universelle) et l'ISBD (International standard bibliographic description), cela va sans dire !

#### *De Genève à Sydney...*

Saviez-vous qu'un livre déplacé par un lecteur est peut-être définitivement perdu, dans une grande bibliothèque ? Au CO, on le retrouvera au bout d'un moment, mais les collections comptent tout de même 10'000 documents, en moyenne, et il faut pouvoir aller droit au but, lorsqu'un document a été identifié dans le catalogue. On colle donc une "cote" au dos de chaque document. Pour les romans, c'est simple, on met les premières lettres du nom de l'auteur. Pour les documentaires, c'est une autre histoire... Le lecteur va chercher un sujet plutôt qu'un auteur et les documentaires devront être regroupés par domaines. Il existe pour cela une classification internationale : la CDU.

Le système est loin d'être parfaitement adapté et aussi universel que le voulaient les "cerveaux" qui l'ont élaborés, mais il évite que chaque bibliothécaire fasse sa petite cuisine et réinvente ce qui a déjà été fait par des spécialistes. Une classification "universelle" a pour but, comme son nom l'indique, d'appréhender l'étendue des connaissances et elle est utilisée, encore aujourd'hui, pour unifier la façon de classer les livres dans tous l'univers. Sur la terre, l'objectif n'a pas été entièrement atteint, mais on s'en approche et vous pouvez faire la vérification : un livre général sur les mathématiques classé en 510 aura le même numéro dans votre médiathèque de cycle qu'à la State Library of Sydney : un excellent exercice à effectuer avec la classe !

#### *Surpris en train de lire !*

Vous connaissez beaucoup de travailleurs qui craignent qu'on les accuse de ne rien faire, précisément parce qu'ils font leur travail ? Le bibliothécaire, par exemple, doit régulièrement se pencher un certain temps sur un document : pas trop, pour ne pas avoir l'air de dormir, et discrètement, pour ne pas qu'on l'accuse de "lire au travail". Peut-être que certains s'attendent à voir le bibliothécaire farter des skis sur son bureau, mais un bibliothécaire qui lit peut devenir

suspect... Le fait est que plusieurs bibliothécaires craignent le regard des autres et hésitent à trop s'attarder, en public, sur un roman pour adolescent.

La littérature de jeunesse, les bibliothécaires la connaissent pourtant bien, mieux que la plupart des enseignants. Les bibliothécaires lisent les périodiques spécialisés et une bonne part des romans qu'ils acquièrent, cette dernière activité étant pratiquée à domicile.

L'analyse d'un document est un travail indispensable pour cerner le sujet traité, pour mettre la cote, et ensuite "indexer". L'indexation consiste à proposer des mots (descripteurs, mots-clés, mots-matières...) qui deviendront autant d'accès au document, lors de la recherche. Ce travail est capital : il permet au lecteur qui cherche un livre sur la physique de taper "physique" sur l'ordinateur et de se voir proposer tous les documents que possède la médiathèque sur le sujet.

Afin d'unifier et de rationaliser la terminologie employée, les bibliothécaires utilisent un thésaurus (MOTBIS). Il s'agit d'une liste de descripteurs dont le but est d'éviter l'utilisation de plusieurs mots pour un seul et même concept. Dans cette ligne, une commission cantonale dont font partie quatre bibliothécaires de CO, travaille sur une liste de descripteurs locaux (MOTDIP). On y trouvera "Conseil d'Etat", par exemple.

#### *J'suis normal docteur ?*

Le catalogage consiste à faire une "fiche" pour chaque document. Cette notice bibliographique aujourd'hui réalisée sur un système informatique (BIBAL) donne une description du document : auteur, titre, lieu d'édition, éditeur, date d'édition, collection, etc. On y trouve aussi la cote et les mots-clés retenus, ainsi qu'un résumé, dans certains cas.

La façon de rédiger cette notice descriptive suit des règles strictes qui répondent aussi à des aspirations internationales, les ISBD. Un bibliothécaire pourra ainsi se sentir chez lui, même devant une notice rédigée en suédois. Le lecteur y trouve aussi son compte, puisqu'il retrouve un peu partout le même schéma de notice, la même présentation, qu'il soit dans le cadre scolaire ou ailleurs.

Le but de la normalisation qui touche la plupart des activités du bibliothécaire est aussi de rendre les données lisibles par les ordinateurs et permettre un maximum de compatibilité entre les différents systèmes, lorsqu'il y a une mise en réseau. Dans la pratique, force est de constater que pour simplifier les choses, tout est souvent très compliqué ! Au niveau des écoles secondaires genevoises, le réseau de simple consultation qui est en train de prendre forme, avec un catalogue collectif, et qui sera accessible sur l'Internet, engendre déjà un long travail de réajustement.

Le traitement intellectuel de cotation, d'indexation et de catalogage précède plus ou moins la "saisie" de toutes ces données sur l'ordinateur. Le bibliothécaire passe donc un temps non négligeable devant son PC et cette tendance, amplifiée par l'arrivée des CD-ROMs, va continuer avec l'Internet.

#### *Où est mon journal ?*

Non seulement les bibliothécaires "lisent le journal" pour sélectionner les documents, comme nous l'avons vu, mais une bonne partie des périodiques ("revues") destinés aux lecteurs sont

aussi "dépouillés", ce qui signifie que les articles intéressants doivent être repérés pour être indexés et catalogués, comme n'importe quel document. Un périodique dépouillé devient ainsi moins éphémère, puisque les articles importants qu'il contient vont pouvoir être retrouvés facilement : ils figureront dans le catalogue. Inutile de préciser que c'est un travail de lecture analytique qui ne se limite pas aux programmes TV et aux avis mortuaires.

Le dépouillement des périodiques sert aussi à réaliser des dossiers documentaires ("dossiers suspendus") comprenant des articles ou copies d'articles, des brochures, des illustrations ou tout autre document touchant les domaines les plus variés, de la littérature à la géographie en passant par la sociologie, etc. Un service destiné à offrir des nouvelles "fraîches", qui demande une continuelle remise à jour et donc un temps important.

Support d'informations plus courtes et donc souvent plus abordables que dans un livre, le périodique joue un rôle capital dans l'incitation à la lecture. Dans ce sens, il est regrettable que les périodiques de loisirs ne soient pas plus nombreux en médiathèque de CO.

Exemple choisi de labyrinthe administratif, les bibliothécaires ne commandent pas les périodiques indépendamment et sont soumis à une procédure de réquisition annuelle des abonnements qui les oblige à faire leur commande en bloc et longtemps à l'avance, à l'économat cantonal. "Les étapes sont nombreuses, nous n'avons pas de contact direct avec un libraire, on peut difficilement prendre un abonnement à l'essai", constate un bibliothécaire. "Nous rendons la commande en mai pour l'année suivante, on ne connaît pas toujours les prix exacts, des journaux disparaissent entre temps et il faut gérer son budget", renchérit un collègue.

### **1.1.6. Le traitement physique des documents**

Lorsque la commande arrive, il s'agit de vérifier le contenu du paquet (correspondance avec la commande, état des documents) et les factures. Le bibliothécaire procède ensuite à une inscription dans le cardex, pour les périodiques et il appose énergiquement le tampon de la médiathèque.

#### *Soutien aux libraires*

Les bibliothécaires de CO sont obligés de s'approvisionner dans des librairies locales, en priorité. On ressent en outre, chez eux, un souci de soutenir les "petits" libraires et l'éventail des librairies bénéficiant des achats des bibliothèques de CO ne se limite pas aux plus grands établissements de la place. Les bibliothécaires sont, certes, des gens très bons, mais ils ont également compris que, dans ce cas comme dans d'autres, le travail de professionnels motivés donne généralement de beaux fruits dont tout le monde profite...

#### *L'équipement des documents*

Avant ou après ces opérations, le document va devoir être "équipé" pour survivre le plus longtemps possible au chemin de croix qui l'attend, le pauvre...

On lui marque le dos avec une cote autocollante, on lui colle un code-barres sur la face et on lui fait avaler un échancier. Il est ensuite plastifié, s'il n'est pas directement envoyé chez le



relieur qui ne sert pas seulement à lui refaire une beauté de temps en temps (sans compter les fois où il s'agit carrément de soins intensifs...), mais qui va donner à un produit industriel l'envergure et la solidité d'un ouvrage artisanal.

Par la suite, des travaux d'entretien seront nécessaires : nettoyer la confiture sur la couverture, recoller une page déchirée, effacer les annotations, etc. Dans un nombre croissant de bibliothèques, la tendance est à la spécialisation et cette tâche est parfois réalisée par un personnel non diplômé. Au CO, les bibliothécaires font tout et la variété constitue une des grandes spécificités de leur travail.

La remise en place des documents rendus et le maintien de l'ordre sur les rayons entraînent une quantité insoupçonnée de manipulations quotidiennes indispensables et une patience certaine de la part des bibliothécaires. L'inventaire, réalisé durant l'été, permet de dresser un bilan et de connaître davantage le fonds de sa bibliothèque.

Sélectionné, commandé, déballé, contrôlé, inventorié, coté, indexé, catalogué, équipé, exposé, entre quelques formulaires à remplir, trois téléphones, des conseils à un lecteur, un entretien avec un enseignant, le service du prêt de la grande récréation et une panne d'ordinateur, le document est donc prêt à l'emploi. Le chemin aura été long, sinueux et coûteux jusqu'à la mise à disposition des utilisateurs, parce que les documents de la médiathèque ne tombent vraiment pas du ciel !

#### **1.1.7. Des chiffres et des lettres**

On compte 9'570 documents par médiathèque et le budget principal (des acquisitions) est de Fr. 9'470.-, en moyenne. Une médiathèque de CO possède donc 15 documents par élève et peut acquérir plus de 300 documents par année (prix moyen estimé à Fr. 30.-). Le budget des périodiques s'élève à Fr. 2000.-, ce qui est très mince, vu l'importance des périodiques dans une médiathèque qui se veut dynamique.

Ces chiffres sont des moyennes et des estimations, mais on est loin du taux annuel de renouvellement de 10% du stock qui est recommandé par la CLP. Un fonds de bibliothèque n'est pas une entité définie une fois pour toute : il doit évoluer, être continuellement réactualisé.

Des enseignants se sont plaints de la trop lente mise à jour des documents dans les médiathèques et on pourrait espérer, pour cette raison, un budget d'acquisitions plus important. Il faut également relever que si le budget d'acquisitions stagne depuis plusieurs années, le prix des livres a augmenté : le pouvoir d'achat a donc diminué.

Qu'en est-il de la place disponible ? La médiathèque du futur collège de Montbrillant sera aussi grande (*sans compter deux salles attenantes*) que la moyenne des médiathèques actuelles *avec leurs salles attenantes* (200 m<sup>2</sup>). Comme les collèges dont elles font partie, les médiathèques de CO ne vont pourtant pas pouvoir grossir indéfiniment. On pourrait cependant envisager un développement des salles de travail adjacentes, afin de concrétiser les aspirations des enseignants à développer les travaux de groupes et les recherches individuelles avec les documents de la médiathèque.

Quant aux horaires d'ouverture, ils sont très variables, d'un collège à l'autre, mais la plupart des médiathèques ferment à midi et certaines durant les grandes récréations. Une situation tout à fait discutable qui s'explique, dans certains cas, par le manque de personnel.

*Le chemin du bibliothécaire...*

Parallèlement au "chemin du document", une quantité considérable d'autres tâches (qui tendent à se multiplier, avec le temps...) attendent les bibliothécaires. Gestionnaires de l'information, ils doivent aussi savoir gérer les différents budgets de la médiathèque (budget d'acquisitions général et budget des périodiques). Ils sont amenés à faire des statistiques destinées au rapport annuel pour la Direction générale et pour leur propre médiathèque, comme outil de pilotage afin de suivre les tendances du prêt, par exemple. Le traitement des réservations et surtout des rappels entraîne des téléphones et une importante correspondance, de même que le prêt interbibliothèques.

Les bibliothécaires s'occupent également des dossiers d'ISP (Informations scolaires et professionnelles) dont ils reçoivent régulièrement les mises à jour de l'Office d'orientation et de formation professionnelle. La réalisation, l'impression et la diffusion de listes des nouvelles acquisitions peut prendre de nombreuses heures de travail. La gestion des moyens audiovisuels (vidéo, diapositives, etc.), enfin, réclame une disponibilité et un savoir-faire non négligeables, une réalité qui prend encore plus d'ampleur avec les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication).

## 1.2. La promotion de la lecture

***"La notion de bibliothèque est fondée sur un malentendu, à savoir qu'on irait à la bibliothèque pour chercher un livre dont on connaît le titre. C'est vrai que cela arrive souvent, mais la fonction essentielle de la bibliothèque, de la mienne et de celle de mes amis à qui je rends visite, c'est de découvrir des livres dont on ne soupçonnait pas l'existence et dont on découvre qu'ils sont pour nous de la plus grande importance".***

Umberto Eco.

La double mission de la médiathèque de CO consistant à promouvoir la lecture et à contribuer à l'apprentissage de la recherche critique d'information, la dimension *relationnelle* et *créative* de la profession est particulièrement importante. On ne peut pas promouvoir la lecture ni aider les lecteurs dans leurs recherches, en se cachant derrière son bureau et sans entretenir de bons contacts avec eux et avec tous les partenaires de l'institution.

Avant d'aller plus loin dans ce chapitre, précisons que le terme "lecture" doit s'entendre dans son sens le plus large et le plus juste et qu'il ne recouvre donc pas exclusivement la lecture des livres, mais qu'il comprend l'utilisation à des fins documentaires des périodiques et des NTIC.

### **1.2.1. Un pédagogue ignoré**

Les médiathèques de CO organisent à chaque rentrée scolaire des visites guidées pour les élèves de 7ème année. Ce n'est qu'un petit avant-goût, un amuse-bouche pour les futurs utilisateurs, mais qui s'étale tout de même sur près de deux mois, par demi-classes ! En attendant, le reste du travail ne peut pas être complètement abandonné. Tous les bibliothécaires s'accordent pour dire que le maître de classe ne devrait pas en rester là et revenir pour pratiquer avec ses élèves. Certains constatent, en passant, que les enseignants qui ne savent pas faire une recherche existent encore, et que cette visite les concerne au même titre que les élèves.

Une chose est certaine, la profession de bibliothécaire réclame une bonne dose de pédagogie, notamment par ces premiers contacts avec les futurs lecteurs. Les bibliothécaires de CO relèvent tous cette facette du métier qu'on peine à leur reconnaître.

Si un bibliothécaire a carrément proposé des interventions en classe, la majorité de ses collègues estime que cet apprentissage spécifique de la recherche d'informations doit se faire "sur le terrain". En outre, les bibliothécaires tiennent généralement à se distancer des enseignants, quant au type de relations qu'ils entretiennent avec les élèves.

### **1.2.2. Un psychologue fatigué**

Davantage que la plupart de ses collègues bibliothécaires et documentalistes, le bibliothécaire de CO doit faire face à un public dont il faut appréhender la psychologie avec autant d'attention que les aspirations documentaires...

Le lecteur est lié à l'institution scolaire obligatoire. Au bouillonnement interne de l'adolescence s'ajoutent la contrainte de l'école, l'obligation d'être là. La crise économique que nous traversons ne manque pas d'influencer la vie sociale et l'école en subit directement les conséquences. Les importants flux migratoires sont un phénomène majeur de notre époque et réclament des capacités d'adaptation importantes de la part de tous les partenaires de l'institution.

Résultat : si certains bibliothécaires constatent qu'ils jouent régulièrement le rôle de confidents, d'autres regrettent d'être de plus en plus amenés à faire de la discipline. D'une façon générale, elle est considérée comme une activité importante, qui est au centre de certaines discussions, notamment sur l'ouverture de la médiathèque durant les récréations...

A l'heure où l'on parle régulièrement de la déprime des enseignants, il convient de relever haut et fort que la tension est palpable chez les bibliothécaires également. Un constat que ne contredit pas Monsieur Patrick Johner, coordinateur des médiathèques : "je le sens très bien par les téléphones que je reçois et lors de mes visites sur place".

### **1.2.3. Un animateur maudit**

La promotion de la lecture passe aussi par des chemins qui n'ont pas toujours un rapport clair et immédiat avec cette activité, mais qui vont donner vie à la médiathèque et amener les élèves

à la fréquenter. Dans le monde des bibliothèques, les "animations" englobent à peu près tout ce qui peut aller dans ce sens et réclame une certaine créativité de la part du bibliothécaire : expositions, heure du conte, lecture à haute voix, visites de librairies, club de lecteurs, concours, etc.

La majorité s'accorde pour affirmer l'utilité des animations en médiathèque et si beaucoup peuvent donner l'impression de ne pas faire grand chose, c'est surtout par manque de moyens. Entre les désirs, les idées et la réalité demeure un fossé et même un précipice qui ne semble pas prêt à vouloir se combler. L'animation en médiathèque de CO est un secteur sinistré. Les bibliothécaires n'ont pas, dans le cadre de leur travail, le temps de préparer des animations marquantes. La médiathèque touche pourtant un public fraîchement entré dans le monde de la lecture : ne devrait-on pas "mettre le paquet" pour les y retenir ?

#### **1.2.4. Un conseiller accueillant**

Dans le cadre de la promotion de la lecture, plusieurs bibliothécaires ont mentionné l'essentiel : le contact avec les lecteurs. Un accueil et une disponibilité exemplaires représentent déjà une bonne partie du chemin vers la réussite. Pour un public de jeunes, la gestion, la conservation et la mise à disposition des documents, ne sont rien sans cette composante humaine qui peut jouer un rôle décisif face au lecteur hésitant.

Lorsque l'on demande aux bibliothécaires si les élèves viennent aussi dans la médiathèque pour autre chose que pour l'étude, cela fait sourire. La médiathèque est un lieu d'accueil, de rencontre, on s'y donne rendez-vous, on va se détendre avec une BD ou en discutant avec les copains, on va y attendre le bus, dormir...

A la grande récréation du matin, c'est le raz-de-marée : les élèves investissent les lieux, ils sont chez eux. Comme l'a fait remarquer un bibliothécaire, "c'est parfois le seul lieu où ils peuvent se regrouper assis, à l'abri, et au chaud"...

Tous les moyens ne sont-ils pas bons pour que les jeunes lecteurs prennent goût à la lecture, aiguisent leur curiosité et leur esprit critique en fréquentant une médiathèque où règne une atmosphère conviviale ?

L'entreprise est très ambitieuse et mériterait le soutien clair et concret de toute l'institution.

## **2. LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

Après avoir présenté le métier de bibliothécaire au CO, le moment est venu de se pencher sur les grandes questions du moment, en essayant de tracer les perspectives d'avenir. Mon incursion dans le monde des bibliothécaires de CO m'a permis de mettre en relief six domaines qui méritent un développement et devraient mener à un débat entre bibliothécaires de CO, et avec leurs partenaires, dans certains cas :

### **2.1. La place de la médiathèque dans l'institution**

### **2.2. Bibliothécaires et enseignants : même combat ?**

### **2.3. La formation continue**

### **2.4. L'informatique**

### **2.5. Les animations**

### **2.6. L'information documentaire à la DGCO**

Mon approche consiste à exposer la question et ensuite à suggérer des pistes de réflexion et d'action, en me basant sur les remarques des bibliothécaires, de leurs partenaires, et sur la littérature professionnelle.

## 2.1. La place de la médiathèque dans l'institution

Dans l'institution scolaire, la place de la médiathèque est très importante... en théorie; elle l'est nettement moins dans la pratique. Voilà, en résumé, le sentiment général qui prévaut chez les bibliothécaires du CO qui sont évidemment tous d'accord de donner une place de choix à la médiathèque. Ils ne sont pas les seuls !

*J'ai un rêve...*

Les directeurs de CO que j'ai rencontré accordent également une place importante à la médiathèque, dans l'institution scolaire.

"J'ai un petit rêve, c'est que la médiathèque soit au centre de l'établissement scolaire", déclare Monsieur Georges Schürch, directeur général du CO, qui relève que "l'UNESCO annonce la norme d'un savoir humain qui double tous les dix ans. Dans l'impossibilité de tout enseigner, il faut des endroits où se trouve la connaissance, où elle est à disposition des enseignants autant que des enseignés, avec le plus grand nombre de documents possible !".

"Dans le cadre des réformes, on peut concevoir un concept plus global, qui ne soit pas exclusivement centré sur le corps enseignant", estime Monsieur Maurice Bettens, directeur du service de l'enseignement.

"Si on supprimait les médiathèques, il manquerait un élément essentiel de l'école ! Elles participent à la vie, au climat du collège", relève Monsieur Philippe Rouget, directeur du collège de Vuillonex.

Une littérature professionnelle abondante existe pour évoquer le rôle de plaque tournante de la médiathèque dans le contexte scolaire et pédagogique, tout en relevant à quel point la réalité ne va pas toujours dans ce sens...

### 2.1.1. Une fonction d'ajustement

Les bibliothécaires du CO tiennent cependant généralement à garder une certaine distance par rapport aux enseignants, dans leur façon de vivre les relations avec les élèves : le bibliothécaire bénéficie d'une situation privilégiée, puisqu'il ne donne pas de notes et que sa relation avec l'élève est nettement moins marquée par la contrainte scolaire. De ce point de vue, la médiathèque se situe "entre la cour et la salle de classe". Cette différence est appréciée en tant que professionnel, et elle semble également appréciable pour la bonne marche de l'institution. La médiathèque joue alors, dans une certaine mesure, un rôle de soupape de sécurité. "La médiathèque participe à l'harmonisation de la vie de l'école, car elle est hors du jeu des sanctions et des contraintes", remarque Monsieur Pierre-Yves Jornod, directeur du collège du Foron.

*"Les objectifs péri-éducatifs sont dominants. Il s'agit au fond de "déscolariser" un parcours (...) c'est la différence avec la vie des "cours" qui définit la qualité du lieu (le CDI, équivalent de nos médiathèques) ainsi que les compétences des documentalistes : pas d'obligation, pas de programme, pas d'évaluation. (...) Une attitude d'aide, le droit pour les élèves de procéder*

*par essais et erreurs, une éducation au comportement, une ambiance, un confort".*  
(Ferry, 1997. 15)

### **2.1.2. L'autoformation**

Depuis longtemps, on préfère les têtes "bien faites" aux têtes "bien pleines", et aujourd'hui plus que jamais, la masse des informations à ingurgiter et à digérer devient tellement pléthorique que la priorité doit être donnée aux capacités de recherche et de sélection. Les bibliothécaires ont un rôle actif à jouer dans ce sens puisqu'ils sont aux commandes des instruments de la recherche d'informations.

Au même titre que la formation continue constitue aujourd'hui une notion incontournable dans le monde professionnel, l'autoformation prend de plus en plus d'importance dans la pédagogie actuelle et tous les plans d'étude en gestation vont dans ce sens.

*"L'autoformation ouvre chaque jour de nouveaux chantiers (...) Là où la classe institue la transmission, le CDI se propose de valoriser l'autoformation (...)"*. (Alava, 1997. 23)

"On est en train d'abandonner la logique d'accumulation des connaissances pour une logique d'apprentissage, de construction du savoir", explique Monsieur Georges Schürch. "Nous sommes en train de revoir l'ensemble des plans d'étude du CO. La volonté de rendre les élèves plus actifs dans leurs apprentissages devrait inciter les enseignants à favoriser les travaux de recherche individuels et collectifs. Il conviendrait alors de faire des médiathèques de véritables centres de documentation avec la nécessité de renforcer les forces de travail internes et de développer une collaboration accrue avec les enseignants", relève Monsieur Philippe Rouget.

### **2.1.3. L'esprit de synthèse**

*"Par la pluralité de ses ressources, le CDI offre une approche globale et complexe du savoir par la médiation des documents et leur confrontation possible. Il constitue un outil précieux de mise à distance et de synthèse d'un savoir trop souvent cloisonné dans des programmes ou des champs disciplinaires bien cernés"*. (Chapron, 1997. 39)

Un regard plus large sur les connaissances permet une approche plus précise, plus juste de la réalité. Ajouté à l'esprit critique, cet esprit de synthèse, dont la médiathèque encourage le développement, contribue à la formation du citoyen.

*"Avoir à donner son opinion, opérer des choix dans un domaine comme la bioéthique ou l'environnement, suppose d'avoir acquis un minimum de culture scientifique. Pour résister à la montée des discours d'exclusion, aux tentations racistes ou xénophobes, qui se caractérisent par une vision simpliste des solutions proposées, il est nécessaire de mobiliser des connaissances de base, aussi bien en économie qu'en biologie ou en histoire. Cet enjeu du savoir comme moyen d'une vie démocratique fondée sur la raison et la liberté de jugement est particulièrement sensible dans notre contexte politique et social actuel, face à de nombreux jeunes en situation difficile et sans repères culturels."* (Chapron, 1997. 39)

#### **2.1.4. Un lien avec le monde extérieur**

C'est à la médiathèque que les élèves pourront consulter les dossiers de l'Office d'orientation et de formation professionnelle qui sont gérés et mis en valeur par les bibliothécaires. Avec tous les autres documentaires mis à disposition, ce fonds spécial constitue une ouverture concrète sur le monde.

La mise à disposition des NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) offre une possibilité de pratiquer des outils qui guideront les élèves dans leur vie scolaire, culturelle et professionnelle.

Par son utilisation courante, même si elle ne concerne pour certains que les lectures de loisirs, la médiathèque de CO est un premier pas dans le monde des bibliothèques et centres de documentation qui vont jaloner le chemin de n'importe quel étudiant ou apprenti futur.

#### **2.1.5. Un lieu d'accueil et de socialisation**

Comme nous l'avons déjà relevé dans la partie descriptive de ce travail, la médiathèque est un lieu d'accueil. "Un élève qui vient pour lire le journal doit pouvoir le faire !", s'exclame Monsieur Maurice Bettens. On y vient aussi et surtout pour rencontrer les autres. Lieu vivant de socialisation, la médiathèque représente souvent le seul endroit vraiment adapté à des rencontres qui ne soient pas celles de la rue et des couloirs froids du collège : elle pallie, dans un certain nombre de cas, à une absence étonnante d'infrastructures confortables et conviviales pour les élèves.

*"L'accès au CDI d'élèves de classes d'âge et de cultures diverses, travaillant au côté d'adultes, eux mêmes divers, favorise échanges, brassages de classes et de niveaux, confrontations, débats, mais aussi solidarité, entraide, autour de tâches communes (...)"* (Chapron, 1997. 40)

*Un bien commun respecté*

*"C'est (la médiathèque) un bien collectif, dont la qualité et la pérennité de fonctionnement impliquent le respect des lieux, des outils et objets, des personnes qui y travaillent, adultes comme élèves."* (Chapron, 1997. 40)

Inutile de préciser que cette description correspond souvent davantage à un vœu qu'à une réalité, mais on peut néanmoins constater que la médiathèque n'est pas complètement transformée en cours de récréation quand les élèves l'investissent. La présence de plusieurs adultes (lorsqu'une surveillance est instaurée) alliée au plaisir qu'on y trouve ne donne pas envie de tout démolir... C'est un des lieux où l'on apprend à comprendre ce que signifie la notion de "bien public" et à la respecter.

#### **2.1.6. Un atout pour la réussite scolaire**



*" A l'intérieur du projet éducatif de chaque école, la bibliothèque peut avoir une influence notable sur le processus d'apprentissage de l'élève. L'organisation d'activités de formation intégrées aux programmes d'étude contribue à améliorer l'apprentissage et la réussite des élèves. Selon des études américaines, l'élaboration d'un programme éducatif et la mise en place de services de qualité à l'intérieur même de la bibliothèque scolaire, qui découleraient des orientations du projet éducatif de l'école, influenceraient le succès scolaire des étudiants" (Trudel, 1995. 23).*

"Dans certains milieux, aller vers un livre n'est pas une activité spontanée. Or une bonne maîtrise de la lecture est une condition de réussite des études, rappelle Monsieur Philippe Rouget, les médiathèques ont un rôle important à jouer, en particulier auprès des élèves qui n'ont pas un accès direct aux livres chez eux; elles doivent donc encourager les élèves à "aller vers le livre" par tous les moyens dont elles disposent".

Dans la mesure où l'on peut espérer que la médiathèque encourage certains élèves très peu "scolaires" à se plonger dans la culture, sa dimension purement conviviale (sa fonction de réajustement dont il est question plus haut) peut déjà être considérée, elle-même, comme un atout pour la réussite scolaire.

### **2.1.7. La réalité genevoise...**

*"(...) la bibliothèque scolaire est confrontée à de graves problèmes depuis plus de vingt ans. On reconnaît qu'elle n'a jamais eu les moyens techniques, les ressources humaines et les crédits budgétaires suffisants afin d'accomplir pleinement sa véritable mission : le soutien à l'enseignement." (Trudel, 1995. 23)*

Cette constatation pessimiste concerne le Québec. Est-ce bien rassurant ? Si l'on en juge par les moyens octroyés aux médiathèques de CO de ce côté de l'Atlantique, les médiathèques genevoises, par exemple, on constate que le monde est petit et, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles ne prennent pas une place centrale dans la politique de l'institution pédagogique.

Vous en doutez ? Voyons un peu tout cela de plus près :

une véritable infrastructure pour les remplacements en cas de maladie n'existe pas : on fait ce qu'on peut avec le "système D"; la formation continue est insuffisante et pâtit notamment de l'absence de remplacement pour les courtes durées; l'équipement informatique est obsolète et l'encadrement des futurs utilisateurs de l'Internet n'est pas assuré; les animations sont presque inexistantes ou basées sur le bénévolat. D'un corps professionnel destiné, avec les enseignants, à allumer et entretenir la flamme de la connaissance chez les élèves, on est en train de passer tranquillement à un ensemble d'individus déçus qui manquent d'oxygène.

Derrière cette situation : des moyens extrêmement limités et surtout un seul poste de bibliothécaire par médiathèque de CO, pour une moyenne de 640 jeunes utilisateurs potentiels !

## 2.2. Bibliothécaires et enseignants : même combat ?

### 2.2.1. Un rôle sous-estimé

Les relations entre bibliothécaires et enseignants du CO varient évidemment d'un collège à l'autre, selon la politique de la direction et selon les personnes en présence, mais une tendance très nette se dégage : une partie importante des bibliothécaires ont l'impression que leur rôle n'est pas pleinement reconnu par l'institution et les enseignants et que les potentialités de la médiathèque sont parfois fortement sous-estimées, voire méconnues. D'une façon générale, la collaboration avec les enseignants est souvent jugée insuffisante.

#### *La faute des enseignants ?*

Les sources de ce malaise sont multiples et l'une d'elles provient du fait que les enseignants subissent la même difficulté que les bibliothécaires : un manque de temps chronique ! On a donc des priorités... dont la médiathèque ne fait manifestement pas toujours partie.

Dans son "Livre blanc de l'enseignement au cycle d'orientation", Jean Biderbost, enseignant au collège de la Gradelle, fait un constat qui illustre bien la situation :

*"En 9 ans, l'augmentation du nombre d'élèves par classe fut de 2,31 en moyenne, soit plus de 10%. Cela représente un surcroît moyen de 2h.20 de travail par semaine pour les maîtres de classe. (...) En ce qui concerne les tâches administratives, 59% des enseignants estiment qu'elles prennent de plus en plus de temps(...).*

*Plus de 75% des maîtres constatent une augmentation sensible du nombre de réunions (entre 1 et 4 par mois)(...). Les maîtres de classe ont constaté une nette augmentation du nombre de circulaires à distribuer aux élèves, à lire, à commenter avec eux, à faire signer aux parents(...).*

*Les Conseillers d'Orientation Professionnelle sont moins présents dans les collèges : cela représente pour les maîtres des classes les moins favorisées plus d'une semaine (28 heures) de travail en plus par année (sans indemnités)".*

On peut comprendre également que les enseignants de certaines branches (langues étrangères, mathématiques, éducation physique...) ne soient pas les premiers à courir à la médiathèque, même si toutes les disciplines peuvent y trouver de la matière.

#### *Une très bonne image des bibliothécaires*

En général, les enseignants ont pourtant une très bonne image des bibliothécaires ! Ces derniers sont presque toujours décrits comme "très serviables", "disponibles", "sympathiques", "intéressants" ! Une constatation qui devrait rassurer et encourager les bibliothécaires qui ont trop souvent l'impression qu'on les regarde de travers.

"Je peux même lui poser des questions sur mes élèves et il sait toujours m'en parler de façon judicieuse !", remarque une enseignante de français. "J'ai des mauvais souvenirs, de l'époque où j'étais élève, mais les choses ont bien évolué !", constate un enseignant de mathématiques.

Nuançons : les enseignants aiment les bibliothécaires, mais ils ne savent généralement pas grand chose de la réalité quotidienne du métier. Les réponses données par les enseignants, sur leur façon d'utiliser la médiathèque, leurs besoins pour l'avenir et sur les moyens à développer, sont généralement éloquentes par leur laconisme. La médiathèque n'est manifestement pas toujours un terrain connu, une entité qui entre sérieusement dans une réflexion sur la pratique de l'enseignement. Sur ce point, le constat amer de certains bibliothécaires semble parfaitement correspondre à la réalité.

"Non seulement les bibliothécaires doivent connaître ce que font les enseignants, mais une formation des enseignants doit exister, des enseignants qui devraient mieux savoir utiliser la médiathèque ! Les habitudes ne sont pas encore prises, loin de là...", admet Monsieur Georges Schürch.

### *La faute de l'institution ?*

L'institution fait-elle tout ce qu'elle peut pour améliorer l'image des bibliothécaires ? Ces derniers doivent naviguer avec le minimum de moyens et cette façon de « traiter » les bibliothécaires se reflète forcément sur la façon avec laquelle ils vont être perçus par les autres.

C'est un phénomène regrettable et paradoxal, mais néanmoins typique de notre façon de concevoir le monde du travail : plus le statut d'un travailleur est modeste, moins il bénéficie de facilités et moins on le considère ! Le manoeuvre sur un chantier, par exemple, a droit à un salaire minable, des conditions de travail particulièrement pénibles, il se détruit la santé et, en prime, il ne bénéficie pas du prestige qui entoure les « cadres » : architectes, ingénieurs. En bref, moins on en fait pour les bibliothécaires, moins on les prend au sérieux.

*"Une des limites du rayonnement de l'activité documentaire tient à l'isolement des personnels qui l'animent, dans le débat national ou local, sur les mises en oeuvres pédagogiques"* (Ferry, 1997. 17).

Les bibliothécaires du CO ont parfois le sentiment d'être laissés en marge de l'institution et certains constatent régulièrement qu'ils n'ont pas été invités à telle ou telle rencontre d'enseignants ou qu'ils ne reçoivent pas spontanément certaines informations importantes. Même s'ils attendent que les bibliothécaires fassent les premiers pas, certains directeurs seraient pourtant totalement ouverts dans ce sens : "il n'y a pas de domaines réservés dans une école, les bibliothécaires son invités à participer à la vie du collège, comme l'ensemble du personnel", estime Monsieur Philippe Rouget. "Il y a des efforts à fournir, mais cela concerne les deux milieux !" relève, à juste titre, Monsieur Maurice Bettens.

### *La faute des bibliothécaires ?*

Les bibliothécaires, même avec toute la bonne volonté du monde, ne peuvent pas faire des miracles pour attirer les enseignants dans leur médiathèque. On peut cependant se demander si tous les efforts sont toujours entrepris pour encourager et provoquer ces rencontres.

La tendance actuelle du monde bibliothéconomique est de donner une importance toujours plus accrue au service, par rapport au travail purement technique (catalogage, indexation, etc.). Un accueil chaleureux contribue davantage à la promotion de la lecture (s'il est complété par de réelles compétences, évidemment...) qu'une gestion parfaite du fonds. Ce qui est valable dans n'importe quelle bibliothèque l'est en particulier au CO, pour les élèves et les enseignants. Tout cela ne suffit pourtant pas : le bibliothécaire doit sortir de sa médiathèque.

### *Le marketing en médiathèque*

Une des missions fondamentales des bibliothécaires consiste à faire venir du monde dans la médiathèque, mais c'est une démarche active : « il ne faut pas attendre qu'ils viennent ! », constatent des bibliothécaires clairvoyants, en parlant des enseignants. Même si elles sont enseignées depuis bientôt dix ans, à l'E.S.I.D., les démarches de « marketing » plus entrepreneurantes pour « attirer le client » ne sont pas encore ancrées dans la mentalité des bibliothécaires. L'absence de caractère mercantile est, certes, une des inestimables richesses du métier, mais nos prestations doivent bel et bien être mises en valeur, "vendues", comme on le dit en langage marketing. Un travail de relations publiques considérable est demandé aux bibliothécaires, ceci d'autant plus que leur importance n'est pas toujours reconnue ! Toutes les occasions sont bonnes pour s'intégrer à la vie de l'institution et se faire connaître : fête de l'Escalade, journée sportive, voyage d'étude... "Il faut permettre aux bibliothécaires de participer à la vie du collège, multiplier tout ce qui dépasse la spécialisation du livre !", reconnaît Monsieur Pierre-Yves Jornod.

### *Je t'aime, moi non plus...*

On peut certes s'étonner, être même stupéfait par le manque d'empressement que certains enseignants mettent à exploiter la médiathèque de leur collège, mais cela ne change rien au fait que c'est au bibliothécaire de faire les premiers pas (et les suivants...) pour faire découvrir ses richesses. Certains enseignants doivent être pris par la main. "Personne ne m'a présenté à la médiathèque...", remarque un jeune enseignant de mathématiques. De son côté, un enseignant de français et d'histoire se dit tout à fait ouvert, "si l'initiative vient de la bibliothèque" et il enseigne depuis 22 ans ! Dans le même style, un bibliothécaire qui se déclare "satisfait" de ses relations avec les enseignants précise, quelques minutes plus tard, qu'il "évite la salle des maîtres"...

### **2.2.2. Un statut à rediscuter**

*"Une recherche menée par H. Prins et W. De Gier pour la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques (IFLA) sur les cinq continents, montre que les bibliothécaires ont un statut professionnel bas. Les auteurs avancent cinq raisons majeures : la mauvaise visibilité de la profession et sa méconnaissance du public, un salaire plutôt bas, un rôle marginal dans l'économie, une profession plutôt féminine, la mauvaise qualité de certains services qui nuisent à l'ensemble des bibliothèques" (Deschamps, 1997. 78).*

Pendant longtemps, ce sont des dames bénévoles qui ont pris en charge, tant bien que mal, les bibliothèques. Aujourd'hui, on en est, en France, aux "professeurs-documentalistes"...

*"Etre baptisé professeur de documentation, professeur-documentaliste, enseignant-documentaliste, voire maintenant professeur en sciences de l'information et de la documentation (mais savons-nous vraiment de quoi nous parlons !) suffira-t-il à guérir tous les maux de l'univers ?"*, s'interroge Michèle Mollard dans un article sur le statut des documentalistes français (Mollard.1998.12). Un débat qui, pour une fois, nous paraît bien loin des préoccupations des bibliothécaires genevois.

Par rapport à leur statut, bon nombre de bibliothécaires expriment néanmoins une certaine amertume, en le comparant à celui des enseignants. Personne, à Genève, ne réclame un statut qui soit égal à celui des enseignants. On ne manque pas une occasion, pourtant, de relever certaines différences qui ne tiennent pas forcément la route si on les met en relation avec l'effort fourni.

Le bibliothécaire doit constamment "se battre" pour que sa médiathèque tourne bien et il travaille 8h./jour, en présence des élèves, mais ses vacances sont nettement plus modestes que celles de l'enseignant, de même que son salaire. L'enseignant malade ou en formation continue est remplacé, mais le bibliothécaire dans la même situation doit généralement fermer sa médiathèque et rattrapper, à son retour, le travail qui s'est accumulé durant son absence. Relevons, enfin, que les qualités pédagogiques des bibliothécaires sont régulièrement mises à contribution, mais de façon informelle, une situation qui rassure probablement le corps enseignant et permet certainement à l'institution de notables économies, mais qui peut développer un sentiment de frustration légitime chez les bibliothécaires. Nous l'avons déjà dit : le rôle des bibliothécaires n'est pas le même que celui des enseignants, mais la pédagogie ne peut-elle pas avoir plusieurs facettes ?

### **2.2.3. Pas de système de remplaçants !**

Un salaire meilleur et des vacances supplémentaires ont déjà été l'objet de discussions à plusieurs reprises et ne seraient pas refusés par les bibliothécaires, mais on admet généralement qu'il ne s'agit pas, pour le moment, des principales préoccupations. Qu'il n'existe pas un système de remplacement en bonne et due forme n'en laisse, par contre, pas un seul indifférent.

C'est également un des besoins exprimés par les enseignants (ceux qui utilisent régulièrement la médiathèque) et qui n'apprécient pas du tout que la médiathèque soit fermée. "La médiathèque est un outil pédagogique ! Ce n'est pas facile de gérer son travail si l'ouverture n'est pas garantie !", déplore une enseignante de biologie qui s'est retrouvée plusieurs fois devant une porte fermée, avec sa classe. Depuis, elle a cessé de s'y rendre dans le cadre de ses cours...

"Cette situation est révélatrice de l'importance que l'on donne aux médiathèques" résume, avec perspicacité, un enseignant de critique de l'information.

#### *Des bibliothécaires tournant(e)s ?*

Une absence d'une semaine est considérée comme de "courte durée" et n'est pas remplacée. Pour les absences plus longues, "on se débrouille, c'est le système D", affirme le chef du personnel administratif et technique. Lorsque l'on s'adresse au chômage, la procédure n'est pas

rapide, "on attend longtemps et on vous propose quelqu'un qui n'est pas toujours adéquat". Et à l'E.S.I.D. ? "Les personnes proposées ont des compétences, mais le service des remplacements n'est pas la première préoccupation de l'école".

Tous les bibliothécaires réclament au moins le retour à un système de bibliothécaires tournants qui constitue le minimum. Éliminé il y a quelques années pour des raisons d'économies budgétaires, ce poste divisé en deux 50% ne donnait déjà pas entière satisfaction puisqu'il occupait complètement les deux "tournantes", lors de remplacements prolongés. "On arrivait cependant à parer au plus urgent", se souvient le chef du personnel administratif et technique.

#### *Comme les enseignants ?*

Certains bibliothécaires réclament une infrastructure similaire à celle des remplacements chez les enseignants, une optique qui concrétiserait les belles idées concernant les médiathèques et leur importance.

Ce vœu est tout à fait légitime même s'il semble complètement utopique dans le contexte actuel. Les obstacles, il est vrai, sont sérieux. Remplacer un bibliothécaire de CO n'est pas simple, on ne peut pas se contenter de faire de la surveillance. En outre, les 17 médiathèques ne pourront pas assurer un salaire régulier à certains remplaçants, comme c'est le cas chez les nombreux enseignants où les appels sont forcément plus fréquents.

#### *Les solutions envisageables*

Si l'on part du principe que ces obstacles ne sont pas insurmontables, il s'agirait de construire un réseau de bibliothécaires disponibles, mais formés au travail en médiathèque de CO. Partant de l'hypothèse qu'elle va travailler seule, toute personne remplaçante (ou nouvelle) devrait bénéficier de quelques jours de stage de formation au CO, notamment pour apprendre à utiliser le logiciel BIBAL.

Les personnes intéressées pourraient se recruter parmi les bibliothécaires à temps partiel, en commençant par ceux qui sont déjà en poste au CO et seraient prêts à faire partie de la liste. On pourrait aussi s'adresser aux bibliothécaires au chômage : il y en a plus de 25 aujourd'hui à Genève et on peut honnêtement espérer qu'un ou deux au moins soient en mesure de survivre quelques jours dans une médiathèque de CO.

"Il faudrait pour cela qu'une personne gère ces remplacements à un niveau plus large qu'uniquement au cycle d'orientation, au niveau du Département, et que le service du chômage puisse mieux et plus rapidement répondre à la demande", estime le chef du personnel administratif et technique.

"Il faut que la médiathèque ferme pour que l'on se rende compte à quel point on est utile !", assurent, de leur côté, certains bibliothécaires désabusés. "Il faut qu'elle ferme de temps en temps !" renchérissent d'autres déçus, à moitié ironiques.

#### **2.2.4. La discipline : un problème commun**

La détérioration de la discipline est une réalité incontournable et elle existe en médiathèque comme dans les classes.

Les rapports annuels des directeurs de CO sont, à ce titre, particulièrement alarmants. De son côté, Jean Biderbost constate, dans son "Livre blanc", que "l'augmentation de la violence, sous forme verbale, physique ou armée, est perçue comme un autre obstacle important à l'accomplissement des tâches de l'enseignement par 83% des enseignants".

Plus récemment encore, un article paru dans Le Courrier du 6 juin 1998 concernait la demande au Grand Conseil, de deux députées genevoises, d'une analyse cantonale sur les relations élèves-enseignants, suite à un sondage suisse-alsacien indiquant que les enseignants sont "au bout du rouleau" :

*"L'école publique, que Marie-Laure François, secrétaire générale du Département de l'instruction publique définit comme le "creuset de la société genevoise par sa formidable capacité d'intégration", verrait-elle ses principaux animateurs en proie à un mal-être ? Pour Georges Pasquier, président de la Société pédagogique genevoise (SPG), même si l'ampleur du phénomène demeure difficilement quantifiable, cela ne fait pas l'ombre d'un doute : "il y a deux ans environ, l'assurance collective des enseignants a attiré l'attention sur le fait que les frais de consultations psychothérapeutiques sont en nette augmentation. Et je suis également très étonné de voir le nombre croissant de collègues qui prennent une retraite anticipée et qui sont très contents de partir".*

Les raisons de cette évolution ? Multiples. Selon Alexandra Gobet (députée socialiste), *"les profs ne possèdent pas tous les outils pour faire face aux problèmes qui surgissent tels que des enfants de plus en plus déstabilisés par la crise sociale ou l'augmentation des effectifs dans les classes". Un constat partagé par Georges Pasquier(...)"*.

*Bibliothécaire = Père fouettard ?*

Les bibliothécaires ne sont pas indifférents à ce phénomène. Ils sont notamment confrontés au problème du vol et la majorité avoue qu'ils sont souvent amenés à faire de la discipline, même si on n'en est pas au stade de certaines banlieues françaises où des "Sécuritas" sont engagés ! Ils admettent qu'une certaine discipline fait partie de leur mission de responsable de médiathèque et d'adulte. Les enseignants abondent dans ce sens même si, dans la réalité, on peut parfois se poser des questions...

On s'accorde, en général, sur le fait que c'est à l'enseignant de "maîtriser" la classe qu'il accompagne à la médiathèque. Dans la pratique, cependant, c'est loin d'être toujours le cas, et les bibliothécaires doivent assez régulièrement intervenir pour maintenir un minimum de calme. Ce genre de situation met en relief une différence d'attitude entre les deux adultes qui n'est pas particulièrement pédagogique et n'est pas toujours en faveur des bibliothécaires qui risquent facilement de passer pour des pères fouettards.

"Certains enseignants n'hésitent pas à envoyer leur classe en médiathèque sans l'accompagner, pour un "sujet libre" et d'autres se contentent de s'asseoir dans un coin ou abandonnent leurs élèves 20 minutes, pour aller fumer", constatent des bibliothécaires. Autre situation parfois

citée : "après un travail de groupe, c'est encore le bibliothécaire qui doit parfois ranger la salle". Apprendre à respecter un lieu public et son responsable, apprendre à quitter un lieu dans le même état qu'on l'a trouvé, voilà de ces notions que certains adultes n'ont pas toujours intégrées dans leur mission.

### *Démission de l'adulte ?*

L'attitude de certains enseignants est méprisante pour la personne responsable de la médiathèque et pour ses élèves, mais ne reflète-t-elle pas un phénomène de société qui dépasse largement le cadre de la médiathèque et de l'école : une certaine démission de l'adulte qui ose de moins en moins assumer un rôle véritablement éducatif, et qui ressemble peut-être de plus en plus à ceux qu'il est sensé guider ? « Certains enseignants donnent leur cours dans un brouhaha continu, mais ils n'ont peut-être jamais rien connu d'autre... », relève une enseignante. "J'ai vu une élève se faire tabasser devant mes fenêtres, je suis intervenu, mais l'enseignant qui était assis dans l'herbe a continué à lire son journal !", se souvient un bibliothécaire.

### *Surveillance durant les grandes récréations*

Là où un système de surveillance par des enseignants a été instauré dans les médiathèques, durant les grandes récréations, tout ne se passe pas toujours très bien : assez facilement, l'enseignant qui devrait être présent ne l'est pas ou arrive au dernier moment. Un bibliothécaire qui s'entend particulièrement bien avec les enseignants en est arrivé à refuser que l'un d'eux revienne pour surveiller : "il arrivait pour les 5 dernières minutes, avec un café, et s'asseillait !". Un bibliothécaire a vécu la même mésaventure, le croissant et les miettes en plus.

Fixé devant leur PC par le prêt informatisé, les bibliothécaires sont complètement absorbés par cette tâche, durant la grande récréation. En l'absence de surveillance, la médiathèque est livrée au raz-de-marée des élèves et c'est la raison principale pour laquelle certains bibliothécaires préfèrent fermer à ce moment-là. "On ne faisait *que* de la surveillance, c'était noir de monde, il y avait des bagarres, se souviennent deux bibliothécaires, on nous descendait des rayons et nous avons même eu un début d'incendie !"

Relevons, toutefois, que les bibliothécaires qui ferment durant la grande récréation avancent généralement encore d'autres arguments : avoir sa pause en même temps que les enseignants, par exemple, facilite les contacts.

La fermeture de la médiathèque durant les grandes récréations nous semble *totale*ment regrettable, mais néanmoins *tout à fait compréhensible* dans la situation actuelle. La situation étant différente d'un collègue à l'autre, une discussion devrait, dans certains cas, être entamée avec la direction.

### *Médiathèque = punition ?*

Autre question en rapport avec la discipline et qui mériterait d'être discutée dans certains collèges : les heures de "colle" en médiathèque et les élèves renvoyés. Pour les bibliothécaires, il s'agit non seulement d'un travail supplémentaire ("L'école se décharge sur les



bibliothécaires !"), mais aussi et surtout d'un détournement de leur mission et de celle de la médiathèque.

"La médiathèque sert de plus en plus de local pour les heures de "colle". Cette tendance est tout à fait discutable, dans la mesure où la médiathèque devrait le moins possible être associée à la contrainte et encore moins à la punition !", s'indigne un bibliothécaire. Il est clair que l'amalgame entre les punitions et la médiathèque ne contribue pas à stimuler les élèves dans le sens souhaité et une autre solution devrait être envisagée pour les élèves punis.

### **2.2.5. Dialogue et collaboration**

Un accueil chaleureux, des démarches de communication actives n'empêchent pas, au contraire, de mettre les points sur les « i » avec fermeté : les conflits ne doivent absolument pas être évités et on les résoud d'autant plus vite, cordialement et aisément que l'on est entre partenaires adultes qui se parlent et s'entendent bien. « C'est un travail d'équipe. Durant une journée décroisée, par exemple, lorsqu'il faut instaurer une surveillance particulière, tout le monde est mis à contribution : les enseignants, les doyens, les bibliothécaires, le concierge », relève un bibliothécaire satisfait de la politique de son collège.

Les enseignants se plaignent de plus en plus de devoir faire l'éducation de leurs élèves à la place des parents et on comprend qu'ils ne puissent pas toujours pleinement assumer cette tâche.

Ce qui est valable pour la discipline l'est aussi pour l'enseignement en général : le dialogue et une collaboration doivent absolument s'instaurer entre les partenaires de l'institution. Le dialogue constitue la base du processus, il contribue à prévenir bien des problèmes et ouvre des horizons souvent insoupçonnés : lorsqu'il s'agit de la médiathèque c'est, il faut le répéter, aux bibliothécaires de faire les premiers pas.

## 2.3. La formation continue

Indispensable ! L'accord est général pour affirmer à quel point la formation continue est incontournable dans la profession. On est à des années-lumière du temps où le métier était acquis une fois pour toute. A l'heure de l'informatique, le changement est la seule constante et les médiathèques sont particulièrement touchées par ce phénomène !

Une bonne formation continue est le seul moyen d'amener des innovations, de changer les pratiques. C'est également le seul chemin possible vers une meilleure autonomie des bibliothécaires par rapport aux nouvelles techniques.

***"Le bibliothécaire acquiert, entretient et approfondit les compétences professionnelles requises par l'exercice de sa profession. Il bénéficie d'une formation professionnelle continue et contribue à promouvoir la bonne image de sa profession".*** (Code de déontologie des bibliothécaires genevois)

*Un bien grand mot...*

Dans la pratique, il existe bien des cours, mais les bibliothécaires du CO remarquent que ceux de l'Etat (gratuits) ne sont pas spécifiquement adaptés à leurs besoins, ceux qui sont destinés aux enseignants ne le sont qu'accessoirement aux bibliothécaires de CO et les cours donnés spécialement à leur intention sont peu nombreux et pas assez approfondis.

Quant aux séminaires et autres cours proposés par diverses associations, ils sont pris en charge, totalement ou partiellement, "s'ils sont jugés utiles à l'institution", assure le chef du personnel administratif et technique. Pour ce faire, il dispose, pour le personnel administratif et technique, d'un budget de Fr. 18'000.-. Pour 220 employés, cela fait Fr. 81.- par personne. Reste encore la permission de fermer la médiathèque, qui doit être donnée par le directeur du collège et que le bibliothécaire n'obtient pas toujours !

Une "formation continue" existe donc, mais c'est un bien grand mot pour qualifier la situation actuelle.

### 2.3.1. Le problème du temps

Les cours spécifiquement proposés aux bibliothécaires par l'institution scolaire sont organisés et généralement donnés par Monsieur Patrick Johner, coordinateur des médiathèques de CO, dont c'est là une des fonctions. Il fait parfois appel à des intervenants extérieurs, comme cela a été le cas pour l'initiation à l'Internet.

Quelles sont donc les principales barrières à la formation continue des bibliothécaires de CO ?

Le temps des bibliothécaires : prendre un cours de formation continue, signifie fermer la médiathèque. Cette éventualité n'est jamais envisagée avec plaisir par les bibliothécaires qui ne bénéficient pas d'un remplacement pour les absences de courte durée. De leur côté, certains

directeurs ne se montrent pas toujours très coopératifs, lorsqu'il s'agit d'accorder au bibliothécaire le droit de fermer la médiathèque.

Suivre des cours en dehors des heures de travail ? C'est faire encore des heures supplémentaires et les bibliothécaires de CO sont déjà des champions dans ce domaine et celui du travail à domicile. La lecture des romans de jeunesse prend un temps considérable en dehors du travail, ce qui est inévitable, mais à cela s'ajoutent en particulier la préparation d'animations et les visites en librairies qui devraient déjà, normalement, entrer dans le cadre des heures de travail.

Pour toutes ces raisons, les bibliothécaires ne montent pas aux barricades pour obtenir une vraie formation continue, et la participation n'est pas toujours très importante.

### *Formation "au coup par coup"*

Le temps du coordinateur : comme ses collègues bibliothécaires, le coordinateur doit jongler entre mille activités en un minimum de temps. "A tous les niveaux, il n'y a jamais de roue de secours, chez les bibliothécaires", constate le principal intéressé. Un cours de formation continue est particulièrement "chronophage" pour celui qui l'organise : s'il dure 8 heures, par exemple, qu'il est partagé en deux groupes de bibliothécaires (16 heures), il faut encore y ajouter autant d'heures de préparation (+ 16 heures) et encore des heures pour l'organisation (fixer les dates, trouver les locaux, écrire et envoyer les inscriptions, recevoir les confirmations, etc.), ce qui donne une bonne semaine de travail à temps complet. Ce temps est évidemment pris sur d'autres activités.

Une formation est aussi donnée, chaque fois que le coordinateur se rend dans une médiathèque pour une mise à jour ou l'installation d'un CD-ROM, par exemple. Il en profite souvent pour répondre à des questions. Cette formation continue "au coup par coup" est probablement la plus importante, en fin de compte, et elle pare momentanément à l'absence de moyens et de temps.

### *Techniques de survie*

Les nouveaux bibliothécaires sont également reçus dans la médiathèque de la DGCO pour être formés avant de commencer. "Une formation complète au logiciel BIBAL prendrait plus d'une semaine", relève Monsieur Patrick Johner. Moralité : les bibliothécaires en savent généralement juste ce qu'il faut.

Le cours sur l'Internet qui vient d'être donné a été unanimement jugé "indispensable", mais c'est avec une même quasi unanimité qu'on l'a jugé "insuffisant". On sait manier l'instrument, on possède des adresses pour les premiers plongeurs en solitaire, mais les heures nécessaires à la découverte des sites intéressants risquent de demeurer un rêve, comme si on possédait des CD-ROMs sans jamais pouvoir les découvrir.

Moralité : certains élèves en sauront bientôt beaucoup plus que les bibliothécaires de CO. "C'est eux qui vont nous apprendre !", assure naïvement un bibliothécaire. Est-ce bien ce que l'on doit attendre de la part de professionnels de l'information ?

### 2.3.2. Informatique et littérature

Une fois les premières réserves dépassées ("de toute façon, on n'a pas le temps..."), les désirs des bibliothécaires existent pourtant et se révèlent tout à fait légitimes. Une fois de plus, on réclame *au moins le minimum* : une formation continue en informatique digne de ce nom (approfondissement de BIBAL, traitement de texte, tableur, utilisation d'un scanner, pratique de l'Internet...) et des cours ou des rencontres sur la littérature de jeunesse. Un bibliothécaire de CO ne peut pas se contenter de lire la littérature de jeunesse, il doit pouvoir en parler, échanger, s'informer et réfléchir sur la base des connaissances les plus actuelles et en présence des plus grands spécialistes en la matière.

Certains proposent également des cours de lecture rapide, une meilleure information sur l'orientation professionnelle, des cours de travaux manuels en vue des animations et de restauration de livres.

#### *Psychologie*

La psychologie et la pédagogie sont jugées indispensables, mais rarement demandées sous forme de cours, puisqu'on estime généralement que rien ne remplace "l'expérience". "En plus de l'informatique, on devrait également être au top niveau en psychologie", estime pourtant un bibliothécaire, en faisant allusion aux problèmes d'agressivité qui touchent les médiathèques.

Même si des cours théoriques ne remplacent jamais la pratique sur le terrain, il faut admettre que les facultés relationnelles ne constituent pas des qualités innées et que cela peut s'apprendre. "L'expérience" constitue moins une accumulation de situations vécues qu'une réflexion à partir de ce que l'on a vécu et l'évolution qui s'en suit. Le regard d'un professionnel peut alimenter ce processus. Si les bibliothécaires bénéficiaient d'une formation continue en psychologie et en pédagogie, cela serait non seulement positif pour leur pratique quotidienne mais leur rôle de pédagogue deviendrait de moins en moins discutable.

### 2.3.3. Bienheureux enseignants

Dans ce domaine également, la comparaison avec les enseignants fait tomber à la renverse. Le programme des cours de formation continue du corps enseignant secondaire pour l'année scolaire 1997-1998 aligne des propositions sur 220 pages et on précise dans l'introduction que la liste n'est pas complète ! "La plupart des cours sont organisés par les enseignants, dans le cadre des groupes de disciplines, ou dans les établissements, avec l'accord de la Direction, et ils se jouent à guichets fermés. Ils n'apparaissent donc pas dans les catalogues", explique Roland Battus, coordinateur de la formation continue au CO.

Dans l'avant-propos du programme, Messieurs Alexandre Loertscher, directeur du service du personnel enseignant au post-obligatoire (PO) et Frédéric Wittwer, son équivalent au CO, s'expriment en ces termes :

*"La formation continue est insérée dans la loi sur l'instruction publique; elle doit être considérée comme un droit, mais aussi comme un devoir et permettre aux enseignants d'assumer toujours mieux leur rôle et leur mission (...).*

*La formation initiale est indispensable mais elle n'est pas suffisante (...). Ce propos nous paraît tout particulièrement pertinent si l'on considère que le monde change extrêmement rapidement. C'est dans un contexte économique et social incertain que nous avons à préparer les adolescents d'aujourd'hui à être pleinement responsables demain et leur permettre d'aborder avec confiance l'environnement dans lequel ils sont appelés à vivre.*

*Par ailleurs, les séminaires de formation continue sont aussi des lieux de rencontre et de mise en commun; au-delà des ordres d'enseignement et des écoles, ils doivent permettre échanges, réflexions et questionnements sur nos pratiques quotidiennes.*

*Il convient de souligner que les séminaires contenus dans ce recueil ne représentent pas l'ensemble de l'offre de la formation continue au cycle d'orientation et au postobligatoire.(...)"*

#### *Un beau choix*

Au rayon des NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) chères aux bibliothécaires, on trouve une bonne quarantaine de propositions allant du traitement de texte au tableur, en passant par la réalisation d'une page Web, la critique de l'information, l'initiation à l'utilisation du Macintosh. Mais l'éventail est large et touche les arts, les langues, les sciences humaines, les sciences expérimentales, l'éducation aux médias, l'école et la société, les méthodes pédagogiques, les relations maître-élève, le développement personnel. Le menu est copieux et accessible sur l'Internet, évidemment (URL <http://www.ge-dip.etat-ge.ch/Formation/>).

Un autre recueil, élaboré par la Commission paritaire de la formation continue au CO (COFOCO), proposait, en 1995, un bilan de la formation continue des maîtres au cycle d'orientation, pour les années 1993 à 1995. Il comprend 237 pages.

A plusieurs reprises, en réalisant ce travail, j'ai croisé des personnes en formation continue, dans les couloirs de la DGCO, tel cet enseignant de français qui venait suivre un séminaire de plusieurs jours sur les robinsonnades : "C'est gratuit et je suis remplacé durant mon absence, ce qui est tout à fait normal...".

#### *Ouverts aux bibliothécaires !*

Dans le règlement d'inscription du programme des cours 1997-1998, il est précisé que "dans la mesure des places disponibles, les séminaires sont ouverts notamment aux collègues des autres cantons, moyennant une taxe de Fr. 90.- par jour". Directeur du service du personnel enseignant, Monsieur Frédéric Wittwer affirme que, dans la mesure des places disponibles, les bibliothécaires seraient admis aux cours destinés aux enseignants et cela gratuitement.

### 2.3.4. Davantage d'échanges

Le besoin en formation continue des bibliothécaires s'exprime souvent de façon détournée, notamment lorsque ces derniers évoquent leurs relations avec leurs collègues : on se téléphone très souvent pour échanger des informations, demander des explications. La plupart voient de temps en temps des collègues en dehors du cadre professionnel et l'on cause beaucoup de travail. Des réunions en petits groupes informels ont même lieu, pour aborder tel ou tel sujet. Aucune formation continue, aussi complète soit-elle, ne remplacera ce genre de contacts tout à fait souhaitables. On peut simplement remarquer que leur ampleur révèle un besoin important d'échanges et d'informations qui devraient dans une large mesure entrer dans le cadre d'une formation continue officiellement reconnue et concrètement soutenue.

Les cours ne sont pas la seule forme de formation continue possible et des bibliothécaires relèvent qu'elle devrait englober des séminaires, des conférences, des visites d'autres médiathèques ("pour voir ce que font les autres, sortir de sa petite bulle !") et que des rencontres entre collègues pourraient être davantage ciblées sur un sujet à approfondir.

Les bibliothécaires se réunissent pourtant plusieurs fois par année. "Les réunions du groupe des bibliothécaires (env. 4 fois/an) abordent beaucoup trop de sujets et rapidement", reprochent les intéressés. On en revient toujours au problème du temps : "Conscient que les bibliothécaires n'ont pas beaucoup de temps et ne ferment pas volontiers leur médiathèque, ma priorité est de ne pas les faire se déplacer trop souvent", explique Monsieur Patrick Johner.

### 2.3.5. L'évolution prévue

Une entreprise qui veut avancer ne peut pas se contenter de dire à ses employés : si vous avez des questions, débrouillez-vous entre vous ! Le poste de coordinateur sert (entre autres choses) à répondre aux questions techniques, mais une béquille ne remplacera jamais une véritable autonomie acquise par une bonne formation continue.

Suite à notre enquête et à la demande qu'elle a mise en évidence, une plus grande priorité va être donnée par le coordinateur dans le sens de la formation continue. Dans cette optique, un concept de formation continue plus précis va être défini pour l'an prochain. Des négociations vont avoir lieu avec la hiérarchie afin de permettre davantage de souplesse pour fermer les médiathèques lorsque les bibliothécaires sont en formation. Pour parer au manque de temps du coordinateur, intensifier les contributions d'intervenants extérieurs serait une solution intéressante.

Si le personnel était suffisant, on pourrait également envisager, pour certains cours, qu'un seul employé le suive, pendant que l'autre travaille à la médiathèque. Aujourd'hui, cette solution signifie des heures supplémentaires pour la personne qui reste dans la médiathèque.

On peut s'attendre à un appui des HES (Hautes écoles spécialisées) puisqu'un de leurs mandats est de garantir une bonne formation continue pour leurs anciens étudiants. Reste à espérer que le programme qui sera proposé tiendra compte de la grande variété de la profession.

Quant aux instances supérieures de l'institution, on peut espérer qu'elles se feront l'écho des besoins en formation continue des bibliothécaires de CO, afin qu'un jour, peut-être, on n'ait plus besoin de faire constamment du bricolage.

## 2.4. L'informatique

### 2.4.1. Bref historique

La première expérience d'informatisation d'une bibliothèque de l'enseignement secondaire a lieu, à Genève, en 1986, lorsque l'école supérieure de commerce (ESC) de Saint-Jean décide de créer un centre de documentation. Dans un second temps, cette préoccupation va toucher le collège Calvin, dirigé par Monsieur Gérard Hauray, qui va devenir le "Monsieur informatique" du DIP. Une commission "informatisation des bibliothèques" est alors créée et analyse les solutions possibles.

Dans ce processus, les bibliothécaires sont largement informés (séances d'information, démonstrations, diffusion de rapports) et consultés. Ils expriment leur choix en remplissant un questionnaire pour la commission. La préférence est donnée à un système décentralisé utilisant des réseaux locaux avec des PC. Suite au travail de cette commission, l'informatisation des bibliothèques de l'enseignement secondaire est décidée, en 1987, par le Chef du DIP, Monsieur Dominique Föllmi.

*1988-1998*

1988 constitue le véritable démarrage de l'informatisation des bibliothèques de l'enseignement secondaire, puisqu'un projet de loi est voté par le parlement. C'est Mme Françoise Littoz-Monnet, responsable de l'informatisation des bibliothèques de l'enseignement secondaire, qui est chargée de réaliser cette entreprise. Dès le départ, elle tente de fixer des règles qui ouvrent des possibilités d'échanges de données. Si les bibliothécaires ont opté pour des systèmes décentralisés et autonomes, des transferts de notices bibliographiques sont néanmoins envisageables.

Aujourd'hui, la gestion informatisée d'une médiathèque nous semble tout à fait naturelle et c'est presque chose faite dans tous les CO : quelques-unes n'ont pas encore le prêt informatisé, mais cela ne devrait pas tarder.

Dix ans après la décision de Monsieur Dominique Föllmi, l'année 1997 marque une nouvelle étape dans le processus : un projet a été déposé par la coordination des bibliothèques concernant, cette fois, l'Internet dans les médiathèques et c'est la grande question d'aujourd'hui. Entre temps, le multimédia a déjà fait son apparition dans les médiathèques de CO avec l'arrivée des CD-ROMs, en 1996.

En 1997, une réforme de l'organisation de l'informatique à l'Etat et l'apparition du CTI (Centre des technologies de l'information) ont cependant passablement brouillé les cartes du côté des principaux acteurs de ce domaine. "On est parti de l'idée qu'il fallait tout harmoniser et tout est devenu très compliqué!", assure le coordinateur des bibliothèques...

Au niveau suisse, Kaspar Villiger et Bill Gates ont conclu, en novembre 1997, un accord censé accélérer l'informatisation des écoles suisses, que le CTIE (Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement) voudrait voir équipées avant l'Exposition nationale de 2001.



Entre les moyens proposés (des anciens PC) et le fait que les écoles ne fonctionnent pas sous l'égide de la Confédération, il ne faut pas y voir une solution complète et définitive.

#### **2.4.2. Les moyens actuels (PC, logiciels...)**

Chaque médiathèque est équipée de 3 ordinateurs. Un PC pour les bibliothécaires et deux pour les utilisateurs. Le système d'exploitation actuel est le Windows 3.11 et le réseau local se nomme 10-Net.

Le PC des bibliothécaires est un serveur non dédié, avec le logiciel BIBAL (catalogage, indexation, prêt, recherches dans le catalogue), ainsi qu'un traitement de texte (Word) et un tableur (Excel ou Works). Il permet la consultation du catalogue CODOC (153'000 notices), qui répertorie les documents de l'ensemble des médiathèques du CO, le catalogue EXDOC (12'000 notices) qui renseigne sur les documents disponibles à la DGCO (tous les lieux) et au CDAV (Centre de documentation audiovisuel), le catalogue PODOC (250'000 notices), enfin, qui reprend les documents disponibles dans l'ensemble des centres de documentation du post-obligatoire.

Les deux ordinateurs destinés aux utilisateurs permettent la consultation de tous ces fichiers, également avec le système BIBAL. L'un des deux est multimédia. Enfin, le tout est connecté à une imprimante Laser.

#### **2.4.3. Les CD-ROMs**

Le grand boom public des CD-ROMs date de 1995 (une époque déjà très lointaine à l'échelle du monde informatique !), où l'on disait que les CD étaient éternels et où l'on prêtait toutes les qualités aux CD-ROMs, au point de voir déjà avec un mélange d'angoisse et d'excitation les bulldozers venir emporter tous les livres de la médiathèque. Aujourd'hui, l'enthousiasme n'a pas disparu, mais l'expérience est venue le tempérer, comme toujours...

Les avantages des encyclopédies sur CD-ROM (gain de place, mise à jour régulière...) sont indiscutables, mais bon nombre de CD-ROMs n'apportent pas toujours des avantages absolument évidents par rapport au livre; beaucoup sont encore décevants, mal conçus, et leur dimension véritablement multimédia commence seulement à prendre une ampleur vraiment significative. Mais les bibliothécaires de CO ne sont pas des dinosaures, ils sont ouverts à tout et ce n'est pas sur cet obstacle qu'ils s'attardent lorsque l'on aborde le sujet.

*Vivre avec son temps...*

L'arrivée triomphale des CD-ROMs a demandé une disponibilité supplémentaire de la part des bibliothécaires, qui ne leur a pas été fournie avec le paquet...

Une sélection correcte de ce type de support est inévitablement plus longue que pour les livres, sa mise en application également, puisque le fonctionnement de chaque CD-ROM doit être appris et que cela prend un certain temps. Sans compter que le CD-ROM doit être installé sur le PC et que dans le cadre d'une institution, avec une version ancienne, ce n'est pas une mince affaire !

A cela s'ajoute la disponibilité à l'égard des utilisateurs qui seraient en droit d'être guidés dans leurs premiers pas, conseillés sur le choix d'un CD-ROM. Les bibliothécaires sont des médiateurs/formateurs quel que soit le support de l'information.

"Leur seul intérêt c'est de jouer !", assurent certains bibliothécaires. Les médiathèques ne proposent généralement pas de CD-ROMs de jeux à proprement parler, même si la plupart des CD-ROMs en contiennent ou sont conçus de manière ludique. La grande question est de savoir si les médiathèques ont les moyens de donner aux élèves l'envie de faire l'effort de voir autre chose...

"Vivre avec son temps" signifie ne pas se braquer devant les nouveautés. Chez les bibliothécaires de cycle, cela signifie aussi et surtout faire ce qu'on peut avec son (minimum) de temps.

#### *La machine s'essouffle*

Depuis l'été 1996, toutes les médiathèques de CO sont déjà équipées d'un PC avec lecteur de CD-ROMs. C'est très bien et surtout ça fait très bien ! Ce qu'on évite généralement de chanter sur les toits, en plus des problèmes de temps évoqués plus haut, c'est qu'un PC pour 640 élèves (en moyenne), ce n'est pas énorme et "cela demande de la discipline, car l'attrait pour les ordinateurs est dément !", explique un bibliothécaire.

La quantité de CD-ROMs disponibles, quant à elle, reste faible : l'argent doit être pris sur le budget des livres qui n'a pas augmenté, alors que le prix des livres, lui, augmente, et qu'un CD-ROM coûte nettement plus cher qu'un livre. En outre, avec leur antique Windows 3.11, les bibliothécaires trouvent de moins en moins de CD-ROMs compatibles : les acquisitions dans ce domaine sont donc déjà presque au point mort !

C'est aussi dans l'attente d'une nouvelle version, nettement plus performante, que les bibliothécaires n'ont pas été formés à l'installation de ces CD-ROMs : "il faudrait installer une trentaine de CD-ROMs différents pour savoir le faire seul", explique le coordinateur qui se déplace dans les CO et s'en charge. Selon les dernières nouvelles, ce n'est malheureusement pas avant 1999 que sera installée une version réactualisée du système d'exploitation.

#### **2.4.4. Rester critique et assumer**

Le chapitre de l'informatique dépasse largement les murs de la médiathèque et s'inscrit dans l'institution scolaire et la politique générale du canton qui, elle-même, suit la flambée nationale et internationale pour les NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication). Impossible d'en faire abstraction. Ce serait d'ailleurs fort regrettable ! Un regard critique est néanmoins indispensable pour ne pas finir écrasé par la machine, comme les ouvriers du 19e siècle.

*"En vérité, tous les documentalistes, lorsqu'ils se fixent des priorités, ont du mal à les suivre. Les tâches multiples de pédagogie, d'information et d'animation culturelle sont impossibles à mener de front. Cette constatation (...) était déjà vraie avant l'arrivée des nouvelles technologies dans les CDI. Cela devient encore plus criant aujourd'hui. Il faut signaler l'énergie à déployer, d'abord pour obtenir un équipement multimédia adéquat, puis pour*

*essayer d'obtenir un suivi des problèmes de maintenance inhérents à ce matériel. Il y a ensuite la gestion de l'informatisation au quotidien : formation (minimum) nécessaire à l'outil, à la connaissance du logiciel(...)" (Meignant, 1998. 9)*

*Money, money...*

Un des autres gros problèmes inhérent à l'informatique, c'est que son évolution démentielle engendre une consommation onéreuse et continue. On peut, certes, espérer que le prix du matériel informatique continue de baisser, mais le processus de consommation, lui, ne semble pas prêt de s'arrêter et les coûts de formation continue du personnel vont demeurer importants. Quant à la composante écologique, des infrastructures de recyclage sont heureusement en train de prendre forme pour faire face à ces nouvelles montagnes de déchets.

Force est de constater que la société tout entière se lance dans l'aventure en chantant, mais on ne semble pas toujours prêt à assumer la suite des événements...

#### **2.4.5. L'Internet et les bibliothécaires de CO**

Les élèves du CO ne vont pas apprendre à utiliser l'Internet à la médiathèque ! L'arrivée de l'Internet dans les CO a déjà commencé et tous les PC (8 stations) des ateliers informatiques de chaque collège devraient y avoir accès pour la rentrée 1998. Pour cette rentrée, les salles des maîtres sont également concernées. Quant au matériel des ateliers Macintosh (12 stations), il va être renouvelé et la connexion à l'Internet sera possible dès la fin de l'année 1998. Une initiation des élèves devrait commencer à être donnée alors, dans le cadre du cours d'informatique de 7ème, en vue de les rendre autonomes.

C'est dans ce contexte que, *si tout se passe comme prévu*, une connexion Internet devrait être installée dans chaque médiathèque de CO, sur un PC indépendant tout d'abord, au début de l'année 1999. Le projet de loi "apprendre et communiquer" qui comprend également d'autres éléments importants (comme un 3e atelier informatique dans les CO) doit encore passer devant le Grand Conseil durant l'automne 1998.

*Un regard prudent*

Les inévitables critiques générales émises par les bibliothécaires de CO contre l'Internet sont les plus couramment entendues sur le sujet, mais rares sont ceux qui en font une allergie : l'Internet serait contre la communication, permet un accès à des sites discutables, nous visse devant un écran pour tout, "c'est une mode qui passera, c'est le dernier joujou de l'homme moderne !", ou "c'est comme les CD-ROMs, c'était magnifique au début et c'est la chute au bout de quelques années !", etc.

L'appréciation globale que les bibliothécaires donnent de l'Internet dans la société n'est cependant jamais franchement négative, elle est parfois "positive" (environ un tiers des cas), et en majorité "neutre" : on attend de voir, on reste sur la défensive. Une attitude finalement tout à fait raisonnable et louable, pour des professionnels de l'information !

### *Un niveau de connaissance très bas*

La majorité des bibliothécaires avouent un niveau de connaissance élémentaire et principalement théorique en la matière. La plupart n'a acquis ses connaissances sur l'Internet que lors du cours obligatoire donné dans le cadre de la formation continue et qui est presque unanimement jugé "insuffisant". "J'ai davantage appris avec deux bons livres !", assure un bibliothécaire. "Il nous manque la pratique !", clament en chœur la plupart des autres. "C'est un survol, et de très haut ! On connaît juste ce qu'il faut pour se débrouiller", résume un bibliothécaire.

La qualité du cours n'est pas remise en cause, mais on s'interroge sur la suite. "Où et quand va-t-on pouvoir pratiquer ?" A part quelques personnes qui sont connectées à domicile, on peut, en effet, se demander comment vont faire les bibliothécaires de CO pour trouver le temps de se plonger dans la découverte des sites dont on pourrait s'attendre qu'ils recommandent la visite à leurs utilisateurs ! Ce travail nécessite de longues heures de connexion et l'équipement informatique adéquat. L'Internet, c'est comme une immense médiathèque dans la médiathèque : savoir s'y déplacer ne suffit pas, pour des professionnels, qui devraient connaître au moins une partie de ce fonds. "J'ai des élèves qui ont Internet à la maison et qui en savent 10 fois plus que moi !", constate un professionnel de l'information.

Une année auparavant, durant l'été 1997, la Coordination des bibliothèques écrivait dans son projet : "Les bibliothécaires doivent maîtriser l'utilisation d'Internet pour être des médiateurs efficaces de l'information et de la documentation pour les enseignants et les élèves. Ils doivent disposer de temps pour acquérir par la pratique la maîtrise de l'outil".

#### **2.4.6. L'Internet dans les médiathèques**

Bientôt disponible dans les ateliers informatiques, pourquoi diable introduire l'accès à l'Internet dans les médiathèques de CO ?

L'argument qui vient logiquement le plus souvent dans la bouche des bibliothécaires, c'est évidemment cet accès extraordinaire à l'information qui ouvre des possibilités très intéressantes et complémentaires aux collections existantes. Une médiathèque sans connexion à l'Internet est condamnée à la plus totale obsolescence, dans les quelques années à venir. Un spécialiste de l'information comme le bibliothécaire ne peut envisager l'avenir sans cet outil.

#### *Démocratiser la culture*

Plusieurs pensent aussi plus particulièrement aux élèves qui ne l'ont pas chez eux : "on est là pour ça !", il s'agit de "démocratiser la culture".

*"Toutes les couches de la société sont touchées par l'électronique et l'informatique de loisir, en particulier dans le domaine des jeux vidéo (Nintendo, Sega, etc.) mais plus on va vers les usages éducatifs, cognitifs, interactifs de l'information, vers l'édition de CD-ROMs et l'accès payant au réseau, plus l'accès familial se limite à une couche encore restreinte de cadres, de techniciens et de professions libérales. L'école est donc la seule institution sociale qui peut*

*démocratiser l'accès à ces nouveaux médias, trop onéreux pour beaucoup. Elle peut tendre à égaliser les chances en ce domaine" (Milliard, 1997. 50).*

La réalité suisse révèle à quel point l'école a encore du travail à fournir pour donner à chacun les mêmes chances :

*"Mieux vaut avoir des parents universitaires et aisés que manoeuvres et modestes si l'on veut réussir à l'école et aller loin dans les études. Le statut social et la formation des parents déterminent encore dans une large mesure le parcours éducatif des enfants, indique l'Office fédéral de la statistique sur la base d'une étude fondée sur les recensements de 1970, 1980 et 1990.(...) Le recensement de 1990 a montré qu'un enfant de manoeuvre a 15 fois moins de chances de poursuivre sa formation après l'école obligatoire qu'un enfant dont les parents sont cadres ou intellectuels." (Le Courrier, 31 mai 1996)*

Constat décourageant ? Oui, pour ceux qui ne tiennent pas particulièrement à donner à chacun les mêmes chances et trouveront dans ce constat un prétexte pour baisser les bras. Pour les autres, c'est un signal d'alarme qui devrait faire réagir !

Deux personnes rappellent aussi que l'Internet sera utile aux bibliothécaires eux-mêmes. Très peu doutent vraiment de la pertinence de l'introduction de l'Internet; on considère seulement, dans quelques cas, que ce n'est "pas urgent" ou simplement "pas absolument indispensable".

#### *Les objectifs de la Coordination des bibliothèques*

Dans son projet de l'été 1997, "*Internet dans les bibliothèques*", la Coordination des bibliothèques explique qu'il s'agit de :

- *"Offrir aux utilisateurs l'accès aux ressources des autres bibliothèques par la **mise à disposition du catalogue collectif** qui constitue un progrès très important par rapport à la situation actuelle, puisqu'il sera consultable en tout lieu, et à tout moment (actuellement, plus de 500'000 notices)*
- ***Augmenter les ressources documentaires** par l'accès à d'autres bases de données ou sources d'information en temps réel*
- ***Familiariser les utilisateurs à la recherche de nouvelles sources d'information et de documentation***
- *Offrir aux élèves et enseignants les **accès aux autres services d'information et de documentation**. L'impact sera de première importance pour les recherches documentaires sur les sujets spécialisés, en particulier dans les domaines scientifiques, techniques, artistiques et des sciences humaines, le support imprimé traditionnel ne pouvant suivre l'évolution constante dans ces domaines. Les élèves des nouvelles maturités, par exemple, devront effectuer des travaux de recherches rendant indispensable l'ouverture à une nouvelle documentation élargie."*

On envisage la production de pages de présentation des centres de documentation, la production de pages d'aide à la recherche (guide d'utilisation), la liste des nouvelles acquisitions, le prêt interbibliothèques, l'échange de fichiers, une revue de presse, une messagerie, des sélections de sites...

"La sélection de sites, en dernier dans cette énumération, est une des priorités du CO", précise Patrick Johner.

*"Les centres de documentation du DIP doivent évoluer en fonction des nouvelles technologies, faute de quoi, ils ne seront plus en mesure d'offrir un service adapté à leurs utilisateurs (...) Les centres de documentation des écoles seraient en complet décalage avec l'enseignement".* (Coordination des bibliothèques, 1997. 7)

### 2.4.7. Encadrement et disponibilité ?

Les craintes face à l'accès imminent de l'Internet dans les médiathèques de CO tournent principalement autour de deux sujets : *l'encadrement* des élèves et *la disponibilité* supplémentaire demandée par ce nouvel outil.

Une chose est certaine : on craint généralement que les élèves ne s'égarer sur les sentiers de la perdition et qu'ils le fassent même volontairement ! "On les connaît et on sait ce qu'ils vont aller chercher !", ou "il n'y a que ça qui les intéresse !", lancent des bibliothécaires, en pensant à leurs chers utilisateurs. On en vient généralement rapidement à réclamer des filtres, un accès contrôlé.

Indépendamment des sites pornographiques, violents et autres, on s'inquiète également de la façon dont les élèves vont traiter l'avalanche d'informations qu'on va leur proposer et la qualité souvent discutable de ces données. "L'Internet peut être un obstacle pédagogique : on fait croire à l'élève qu'il suffit d'appuyer sur un bouton pour savoir. C'est une source de désinformation par la livraison en vrac d'un choix infini !", estime un bibliothécaire. "Ce qui est imprimé donne l'illusion que c'est vrai et ils disent "c'est écrit dans le journal !", alors face à l'Internet, ça va être encore pire !", ajoute un collègue.

Comme en écho des bibliothécaires, les enseignants sont absolument unanimes pour réclamer un encadrement des utilisateurs de l'Internet au CO. "Il n'y aura pas d'accès libre à Internet !", affirme, de son côté, Monsieur Philippe Rouget.

Pensant à ce qui se passe dans certaines salles informatiques, un enseignant (en informatique) demeure sceptique : "Certains enseignants laissent les élèves faire n'importe quoi ! On a bien vu ce qui se passe en informatique : certains font des jeux la moitié du temps !"

#### *Quelle disponibilité ?*

Comme nous l'avons relevé pour les CD-ROMs, un nouveau service aux utilisateurs sous-entend un travail supplémentaire pour les bibliothécaires : travail d'apprentissage d'abord, de conseil et d'encadrement ensuite. "La TV, les CD-ROMs, Internet, c'est bien joli de rajouter des moyens !", lance un bibliothécaire, qui ajoute : "mais qui va s'en occuper et dans quel bruit on va devoir travailler ?" Avec le temps apparaît également le problème de l'espace disponible : peut-on vraiment tout faire au même endroit ? Une autre personne résume la situation : "c'est un investissement supplémentaire, alors qu'on est déjà sur la corde raide !"

On appréhende également dans certains cas, les éventuels problèmes de discipline liés à l'affluence vers l'Internet. "Ils vont se ruer dessus !", assure un bibliothécaire. Il est en tous cas certain qu'un contrôle supplémentaire sera nécessaire pour la seule question du comportement des utilisateurs, indépendamment du contenu des documents recherchés. Un bibliothécaire égraine la liste des dégâts subis, parfois, par les PC : vol de la souris, introduction d'un virus, disparition de touches...

#### **2.4.8. De la poudre aux yeux ?**

En participant activement à l'avènement de l'Internet dans les collèges, les bibliothécaires de CO pourraient légitimement espérer des moyens en personnel et en matériel incomparablement plus importants que ce que leur propose l'institution scolaire genevoise.

Idéalement, une salle entière de postes avec accès à l'Internet devrait être intégrée à la médiathèque. Les élèves viendraient "pratiquer" l'outil, sur les bases enseignées en classe, ils viendraient faire des recherches pour un exposé dans telle ou telle discipline, tout cela sous la supervision d'un professionnel de l'information compétent et disponible lorsque des utilisateurs sont présents dans la salle. "C'est à la médiathèque que doit se développer la navigation sur le Web pour les élèves qui désirent le faire individuellement. Si on veut être logique, il faudrait plusieurs PC dans la médiathèque ou alors, mieux, des salles NTIC à côté de celle-ci. Cela doit devenir naturel, dans une médiathèque, de chercher de la documentation sur Internet et c'est le bibliothécaire-médiathécaire qui devrait assurer l'indispensable encadrement", estime Monsieur Maurice Bettens.

Vision utopique ? Dans le projet du 18e CO qui sera à Montbrillant, on prévoit déjà de regrouper les salles informatiques et la médiathèque.

*"A lui seul, Internet mériterait bien un documentaliste dans le CDI !"*

(Centre national de documentation pédagogique, 1997.11)

Jusqu'à nouvel avis, force est de constater que l'arrivée en fanfare de l'Internet dans les écoles du canton autorise encore, pour le moment, les plus mauvaises langues à dire que "c'est de la poudre aux yeux". Un sentiment que partagent une bonne part des bibliothécaires de CO qui sont particulièrement bien placés pour en parler.

#### **2.4.9. Enseignants : des réticences**

Il faut relever que du côté des enseignants, les réticences face à l'ordinateur semblent encore plus fortes et donnent aux bibliothécaires une occasion rêvée d'affirmer leur rôle de spécialiste de l'information, compétents dans la pratique des outils et dans l'approche critique qu'elle réclame.

Pour ne citer que le catalogue informatisé BIBAL, on a l'impression que la plupart des enseignants n'en savent pas plus que les élèves qui arrivent au cycle. "J'ai toujours demandé à la bibliothécaire...", remarque un enseignant. Un collègue qui enseigne la critique de l'information affirme qu'il sait faire des recherches mais, au bout d'un moment, il avoue tout de même qu'il "épuise le bibliothécaire".

*Internet : une marque de lessive ?*

Internet dans l'école ? A part les enseignants d'informatique et quelques personnes "branchées", personne n'a pu m'expliquer clairement où on en était au CO. Quant à ce qu'on prévoit d'en faire, le mystère demeure total pour un grand nombre d'entre eux qui n'ont jamais, de leur vie, approché cet animal.

"C'est un souci que j'ai depuis longtemps... Il y a de la part d'enseignants une réticence parfois assez marquée pour l'informatique. Cette façon de travailler perturbe les habitudes des gens. Les élèves en savent souvent plus que les profs, ils sont beaucoup plus vite à l'aise, ils n'ont pas peur et mettent ainsi les enseignants dans une situation parfois peu confortable qui peut conduire ceux-ci à évacuer le sujet plutôt qu'à l'affronter", confirme Monsieur Jean-Luc Corsini, responsable de l'AMP (Aide méthodologique de proximité) qui s'occupe, au DIP, de tout ce qui a trait à l'encadrement, sur le terrain, des NTIC en pédagogie. "Tout cela demande une démarche volontaire de la part des enseignants, un effort. Il n'y a pas encore d'obligation, aujourd'hui, mais c'est une obligation morale face aux élèves !".

*Science sans conscience...*

Aux connaissances théoriques et techniques de base s'ajoute l'indispensable approche critique. "Chaque fois que l'on introduit l'Internet, on fait une sensibilisation par l'intermédiaire des responsables d'ateliers d'informatique", déclare Monsieur Corsini.

Plongé dans un bon vieux journal en papier, un enseignant de "critique de l'information" estime, à juste titre, que son cours devrait être obligatoire pour tout le monde, mais il avoue qu'il serait totalement incapable d'utiliser l'Internet. "Nous ne sommes pas préparés et on ne s'est pas posé les questions importantes. On sera au même niveau que les élèves et ce n'est pas bien. Comme la télévision, une technique mal utilisée fait des ravages !", constate, de son côté, un enseignant de français.

Analysant le discours des promoteurs de l'informatique, Dominique Felder estimait, en 1989, dans *L'informythyque ou l'invention des idées reçues sur l'ordinateur à l'école* que :

*"à force de postuler que cette introduction se ferait de toute manière, le discours a occulté la question principale, devant laquelle tous se retrouvent aujourd'hui : l'informatique à l'école, comment et pour quoi faire ?"*

Francis Moret, directeur du CTIE (Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement) relevait, en 1997 :



*"Aujourd'hui, nous manquons davantage de ressources humaines, capables de proposer une utilisation intelligente et judicieuse des TIC, de développer des contenus adaptés à nos écoles, d'enseigner au moyen de l'ordinateur, que de ressources matérielles. Cela n'empêche pas de se préoccuper activement de planifier l'infrastructure nécessaire, mais il est capital de bien s'informer, de fixer des objectifs, de former les enseignants avant d'équiper les classes."*

(Moret, 1997)

#### **2.4.10. Des pratiques et des projets au CO**

Certaines pratiques et des projets sont déjà en cours au CO, selon les compétences et les enthousiastes des enseignants. "Nous ne voulons pas être seulement consommateurs, nous voulons également être éditeurs", relève Monsieur Corsini, qui constate que "treize projets réalisés par des enseignants sont actuellement en développement au CO, parfois en collaboration avec des élèves". Un enseignant a, par exemple, réalisé un site de biologie. Un journal multimédia est également proposé ailleurs. "Un site du groupe de critique de l'information sera créé à l'automne !", assure Monsieur Dominique Roussi, Président du groupe de critique de l'information.

*Tous initiés en l'an 2000 ?*

Monsieur Claude Béguin, Président du groupe d'informatique (lequel va devenir, à la rentrée 98, le groupe SIC, *Systèmes Informatiques et de Communication*) résume la situation : "L'initiation des maîtres en général se fait d'une façon assez inégale, selon l'intérêt de chacun, et aussi selon l'importance accordée par leur discipline aux technologies informatiques. Pour les enseignants d'informatique en particulier, un dispositif de formation continue et de perfectionnement, obligatoire, se met en place et devrait s'achever en l'an 2000. Dès la rentrée 1998, l'initiation aux NTIC va progressivement commencer à faire partie de la formation des élèves, selon la formation des maîtres et selon l'équipement des collèges. On peut dire que tous les élèves suivront normalement un cours SIC contenant une initiation à l'Internet d'ici à l'an 2000".

*Quelle initiation ?*

L'initiation à l'Internet prévue dans le cadre des cours SIC est essentiellement pratique, même si "l'éthique des NTIC" n'est pas négligée. Le Président du groupe informatique envisage pour cela une collaboration avec le groupe de critique de l'information.

De son côté, Monsieur Dominique Roussi, explique qu'"avec le nouveau plan d'étude du groupe de critique de l'information, l'approche de l'Internet sera une des pistes possibles, mais pas obligatoire. Il est cependant évident, pour moi, qu'il faudra aborder cette question dans ce cours". Il relève également que "le cours de critique de l'information n'est pas donné partout et varie d'un collègue à l'autre, cela dépend beaucoup des directeurs; quant à la formation continue des profs de critique de l'information, elle prévoit, pour l'an prochain, un cours sur l'Internet, mais c'est facultatif, comme les autres cours de formation continue ."

#### **2.4.11. Quelles perspectives d'avenir ?**

Avec l'initiation pratique et un encadrement constant sur place, il serait tout à fait souhaitable qu'un enseignement approfondi d'analyse des médias et de critique de l'information soit donné à *tous les élèves*, pour que les NTIC ne deviennent pas que des techniques ludiques, mais de véritables supports d'information performants utilisés par des élèves critiques.

J'ose également espérer que, dans un avenir proche, *tous les enseignants de critique de l'information* auront fait leurs premiers pas sur l'Internet. On peut légitimement s'étonner que cela ne soit pas encore le cas aujourd'hui et ce serait vraiment inquiétant que rien n'ait changé l'an prochain.

### *Relativiser un peu...*

Face aux craintes fondées de voir les élèves présenter un intérêt tout particulier pour les sites "interdits", il convient tout de même de relativiser un peu les choses.

Pour revenir aux médiathèques, relevons que l'Internet permettra l'accès à des documents qui seraient exclus d'office par les bibliothécaires et constitue incontestablement une source d'informations plus difficilement contrôlable que les documents habituels. Avec ou sans l'Internet, l'accès à ce genre de produits est néanmoins possible depuis longtemps, dans les magasins de tabac, par exemple, ou par le biais de magasins vidéo. Ce ne serait évidemment pas une raison pour abonner une médiathèque à des revues pornographiques, scientologues ou négationnistes, mais il faut admettre que, pour les utilisateurs, le monde ne s'arrête pas aux murs de la médiathèque : les risques qu'un adolescent soit profondément choqué par des images pornographiques vues sur l'Internet semblent minimes.

Quant aux thèses néo-nazies ou autres mouvements sectaires, qui reviennent à l'assaut par l'Internet, faut-il vraiment y voir un obstacle majeur à l'accès à l'Internet ? Un élève qui utiliserait une telle désinformation pour un travail en classe serait rendu attentif par son maître, sur la vraie nature de ces documents. Le bibliothécaire est également sur place pour faire son devoir en apportant les avertissements nécessaires.

### *La présence d'un adulte averti*

Dans tous les cas, la présence d'un adulte est la meilleure prévention contre ce que l'on appelle "l'infopollution" (Sutter, 1998. 83) pour que les élèves ne perdent pas de temps et qu'ils ne soient pas trompés par ces sites.

Il est parfaitement légitime de vouloir faire obstacle à la folie agressive que véhicule l'Internet, mais plutôt que la peur et les interdictions, il semble plus constructif et efficace d'affronter le monstre. Contre l'escroquerie intellectuelle, la bêtise et la perversité qui veulent passer pour des "opinions", il faut opposer la présence d'un adulte responsable et ouvert, mais cela demande une réelle volonté et des moyens concrets.

Dans la médiathèque, c'est le rôle d'un bibliothécaire qualifié, pour qui l'Internet devrait être un monde connu et qui ne devrait pas craindre le dialogue avec les utilisateurs, sur les sujets les plus brûlants. Le rôle du bibliothécaire doit aller dans le prolongement des cours suivis en classe. Son rôle de médiateur n'est pas diminué mais renforcé par les NTIC.

### *Proposer des sites*

A la présence du bibliothécaire, on peut ajouter la mise à disposition d'une liste de sites recommandés, au vu de leur intérêt pour l'évolution des élèves. Cette liste, continuellement remise à jour, peut être diffusée sur papier et/ou disponible en ligne, sur le site de la médiathèque ou de l'école. Il suffirait, dans ce cas, de cliquer sur le nom du site pour y accéder.

Le coordinateur des médiathèques travaille déjà sur un tel projet et, à l'avenir, chacun sera appelé à y apporter sa contribution. Illustration concrète de cette possibilité, une première sélection de sites, réalisée à l'intention particulière des médiathèques, est proposée en annexe de ce travail.

Plus radical, Monsieur Corsini relève que la possibilité existe de bloquer l'accès à l'Internet, à certains moments. Il serait pourtant regrettable d'en arriver là par manque de personnel pour encadrer les élèves.

Un rapprochement devrait être prévu entre la médiathèque et les salles informatiques, un dialogue s'instaurer entre bibliothécaires et enseignants en informatique. On pourrait également envisager le libre accès pour les ateliers informatiques généralement fermés en dehors des heures de cours.

#### **2.4.12. Le bibliothécaire : un fer de lance des NTIC ?**

Lorsque la littérature professionnelle parle du documentaliste comme d'un "fer de lance des nouvelles technologies de l'information et de la communication", et que l'E.S.I.D. veut former des "spécialistes en information et documentation", on pourrait n'y voir que gargarisme intellectuel. Ce serait une triple erreur :

Comme je l'ai relevé dans l'introduction de ce travail, l'évolution des supports de l'information a rendu le terme de "bibliothèque" obsolète, car trop limité. Pour cette même raison, le bibliothécaire est en train de vivre une mutation qui le dirige logiquement vers les NTIC et vers une nouvelle appellation contrôlée, qu'une véritable formation continue devrait rendre possible.

Le niveau général du corps enseignant en ce qui concerne l'informatique étant encore souvent élémentaire, les bibliothécaires pourraient véritablement jouer un rôle de fer de lance dans ce domaine en prenant le taureau par les cornes et en mettant en valeur leurs nouvelles compétences. Les bibliothécaires qui sont déjà connectés à domicile bénéficieront d'un atout certain pour aller dans ce sens, en attendant que l'institution leur donne enfin les moyens (en temps) de nourrir leur connaissance du cybermonde.

Le niveau général des élèves, quant à lui, est déjà tel que les adultes (bibliothécaires et enseignants) qui ne prennent pas le train en marche seront vite dépassés !

Fers de lance des NTIC de par leurs connaissances du maniement des nouveaux outils et de leur contenu, les bibliothécaires devraient aussi l'être en matière d'approche critique de

l'information. L'occasion leur est donc donnée de jouer un rôle dynamique dans l'institution qui dépasse le simple service rendu aux partenaires.

*Se donner des priorités*

Le temps manque, ce travail l'a déjà beaucoup répété ! L'urgence de la situation ne doit-elle pas amener les bibliothécaires à se donner des *priorités* entre leurs différentes activités, toutes très utiles, mais inégales dans leur importance ? Voilà un débat en perspective, qui devrait amener à une remise en question de certaines pratiques.

En guise de première suggestion, je propose que la réalisation des listes de nouvelles acquisitions soit une des premières activités visées : les nombreuses heures et les kilos de papier que certains bibliothécaires lui consacrent, pour fournir un document dans les règles de l'art, pourraient se réduire à quelques minutes et quelques feuilles. Plusieurs bibliothécaires de CO se contentent déjà de produire des listes de nouvelles acquisitions uniquement *à la demande* et sans les travailler sur le traitement de texte. Le perfectionnisme, souvent nécessaire dans notre profession, peut devenir contre-productif : un retour à la simplicité peut parfois constituer une voie à creuser.

## 2.5. Les animations

"Animation" n'a pas toujours rimé avec "médiathèque". Tel est pourtant le défi que se lancent les bibliothécaires ! Il s'agit de dépoussiérer, non seulement l'image de la médiathèque, mais le lieu lui-même, en lui insufflant les couleurs, les émotions, la richesse et la profondeur des expériences, en un mot la "vie", qui peut émaner d'un livre ouvert ou de tout autre document. C'est en permettant au monde qui habite les livres de se manifester que le bibliothécaire peut espérer parvenir à ses fins : créer, développer et alimenter le goût de "lire", dans le sens large où nous l'entendons, soit le goût de s'informer, et quel que soit le support.

L'animation permet d'attirer le public et de le retenir, en lui ouvrant les yeux sur un univers bouillonnant mais insoupçonné. Une rencontre doit se réaliser d'abord, entre l'utilisateur et la médiathèque, la lecture viendra tôt ou tard.

Le bibliothécaire est un médiateur qui agit comme un vigneron : il donne envie de goûter du vin à ceux qui, jusque là, n'en ont pas eu la curiosité ou l'occasion ; il contribue à développer le goût de ceux qui ne connaissent que le vin médiocre, sans caractère ; il ne se limite donc pas à approvisionner les connaisseurs. Quant à l'ivresse qui pourrait être provoquée, elle est généralement admise et encouragée !

### 2.5.1. Attirer l'utilisateur

Concrètement, l'animation d'une médiathèque commence par un travail de prise de contacts avec son environnement immédiat. Pour attirer les utilisateurs potentiels, le bibliothécaire doit commencer par sortir de son cocon. D'une pierre deux coups, les contacts avec les partenaires de l'institution scolaire peuvent encourager une collaboration indispensable pour l'organisation d'animations. On va sortir les documents correspondant à la destination de la prochaine course d'école, par exemple, et les exploiter avec les classes concernées. Telle ou telle passion d'un enseignant peut également faire l'objet d'une animation en médiathèque, organisée en collaboration avec lui. Une bonne connaissance des programmes, enfin, va aider le bibliothécaire à cibler les sujets abordés. Encouragés, les enseignants peuvent, à leur tour, devenir les ambassadeurs efficaces de la médiathèque dont ils parleront en connaissance de cause.

Les différents lieux de l'institution doivent être "investis" par la médiathèque : la salle des maîtres et les couloirs, en particulier. Panneaux d'affichage, vitrines d'exposition doivent être utilisés pour faire connaître la médiathèque et ses activités.

### 2.5.2. Retenir l'utilisateur

Terrible mais incontournable réalité : un lieu comme la médiathèque est constamment menacé par une certaine austérité ! Dans une médiathèque de CO, à l'âge où l'on constate une certaine désaffection pour la lecture, n'est-il pas capital d'éviter cela ?

A l'intérieur, l'animation s'illustre donc déjà au quotidien par la mise en valeur de la collection et des locaux : une bonne signalisation, des panneaux attrayants, voire humoristiques, des espaces

"détente". Quelques plantes vertes qui n'auront pas ruiné l'institution peuvent déjà apporter une petite touche d'intimité. L'animation, donc la vie d'une médiathèque, commence déjà par l'atmosphère confortable et agréable qui enveloppe le lecteur lorsqu'il pénètre à l'intérieur de l'établissement. Il s'agit de faire en sorte que le futur lecteur n'ait pas envie de repartir en courant !

### **2.5.3. Une mine à exploiter**

Les animations peuvent être classées en fonction de leur objectif prioritaire, notamment comme des activités de motivation, de sensibilisation, d'expression, de soutien à des projets personnels de lecture. On parle aussi d'animations d'information, d'animations ludiques, de responsabilisation, d'approfondissement.

Sans trop s'embarrasser de ces différentes catégories, qui ont néanmoins le mérite de révéler la variété des objectifs visés, quelles animations pourrait-on proposer à de jeunes adolescents du CO ? Voici, en vrac, quelques exemples proposés à l'E.S.I.D. ou puisés dans la littérature professionnelle :

#### *La médiathèque mobile*

La présentation de différents documents (livres, CD-ROMs, vidéocassettes, sites Internet...) sur un même thème peut mettre en valeur le fonds de la médiathèque et motiver des lecteurs potentiels qui sous-estiment les richesses qui les entourent. Dans cette ligne, réaliser des caisses pleines de documents sur le même sujet et les prêter dans les classes, telle une vitrine mobile, une médiathèque de classe (une caisse BD, une caisse littérature romande, une caisse sport, etc.) est une pratique qui rencontre un grand succès là où elle est pratiquée. C'est aussi une occasion de faire partager ses "coups de coeur", voire de développer une certaine bibliophilie autour de quelques beaux livres.

#### *Humour et grands débats*

La course à l'humour, pratiquée au Québec, consiste à rapporter un maximum de documents drôles, le tout aboutissant à une exposition et à des discussions sur les différentes formes d'humour. Dans la catégorie plus sérieux, le bibliothécaire qui a des dons de comédien peut organiser des procès ou des débats télévisés fictifs sur un thème et en profiter pour présenter des documents.

#### *Les concours*

D'avantage attachés à la qualité, les bibliothécaires ne prêtent généralement pas les documents au kilo, mais les adolescents peuvent être fiers d'en lire beaucoup et on peut leur proposer un concours de lecture pour favoriser cette tendance. Organiser un rallye lecture dans la médiathèque peut être une façon d'amener à son exploration approfondie. On peut même se lancer dans l'humanitaire avec le marathon de lecture : pour chaque livre lu, un enfant reçoit un franc d'un adulte sponsor, les sommes ainsi réunies étant destinées à une oeuvre sociale ou humanitaire.

### *Critiques en herbe*

Dans le cadre des animations d'approfondissement, un livre et ses adaptations peuvent être comparés. On peut aussi inviter un professionnel du livre : écrivain, bien-sûr, mais aussi éditeur, libraire, relieur... Et sur cette lancée, pourquoi ne pas publier une revue littéraire, constituer un jury littéraire avec des élèves, afficher des critiques littéraires d'élèves ?

### *Animations responsabilisantes*

Quant à la lecture à haute voix, elle n'est pas réservée aux petits et peut être le point de départ d'un grand nombre de jeux où l'on invente la fin d'une histoire, où chacun invente une partie d'un récit, etc. Dans les animations "responsabilisantes", on peut amener les grands à lire des textes aux plus jeunes. Un élève peut également faire une démonstration de CD-ROM ou de site Internet. Faire participer des élèves à une des activités courantes de la médiathèque va aussi dans ce sens.

### **2.5.4. Ni encouragés, ni soutenus**

A vrai dire, la liste de suggestions d'animations proposées plus haut relève, hélas, souvent de la science-fiction, lorsque l'on aborde la planète CO, et ce n'est pas par manque de bonne volonté. Les animations dans les médiathèques de CO ne sont pas inexistantes, mais comment réaliser un bon programme d'animations sans avoir un certain temps à disposition et un minimum de moyens ? "J'ai bien des envies et des idées, mais je les remets dans un tiroir...", regrette un bibliothécaire, dont la réflexion est bien représentative de la situation générale.

### *On demande bénévoles !*

Presque tous les bibliothécaires du CO estiment que des animations se justifient dans une médiathèque, mais ils ne se sentent généralement pas encouragés à le faire . "Nous sommes encouragés a posteriori, quand on a fait quelque chose", constate un bibliothécaire. Quoi qu'il en soit, les bibliothécaires qui veulent proposer des animations dignes de ce nom doivent y consacrer des heures durant leurs jours de congé. "J'ai réalisé ma dernière exposition à 100% durant ma dernière semaine de vacances", explique un bibliothécaire. "Je préfère ne rien faire plutôt que quelque chose de riquiqui !" estime, pour sa part, un collègue qui n'est pas prêt à y consacrer ses vacances. Les quelques rares bibliothécaires de CO, pleins de bonne volonté, qui se distinguent par la qualité et la quantité de leurs animations aiment bricoler, mais surtout, ils ne craignent pas le bénévolat !

### *On expose !*

Lorsqu'on leur demande ce qu'ils font, le premier type d'animation qui vient à l'esprit de la plupart des bibliothécaires de CO, ce sont les "expositions", un terme bien pompeux qui peut recouvrir simplement le rayon des nouvelles acquisitions ou quelques photocopies A4 sur deux panneaux en carton, accompagnés de quelques livres. Encore faut-il qu'on se souvienne de la dernière fois qu'une telle animation ait été réalisée.

Quant à ceux qui ont l'honneur d'avoir une vitrine pour leur médiathèque, dans le couloir ou à la salle des maîtres, tout ne se passe pas toujours très bien pour eux : "si vous mettez des livres, ils risquent de disparaître, même à la salle des maîtres !" Proposer une vitrine semble également bien compliqué, dans certains cas : "il faut mettre en oeuvre une grande machine, réserver à l'avance". D'autres bibliothécaires n'ont pas encore eu l'occasion d'expérimenter : "Nous, ça fait deux ans qu'on attend notre vitrine !", déplore un bibliothécaire.

### *Du pain et des jeux ?*

Certaines médiathèques proposent des jeux. "On peut espérer toucher des élèves non-lecteurs par ce biais, c'est aussi un élément de socialisation. Les classes d'accueil utilisent beaucoup ce moyen pour communiquer !", explique un bibliothécaire. Le prêt de démonstrations de jeux électroniques (sur CD-ROMs), offertes par certains périodiques, obtient un énorme succès (Génération 4, Joystick, par exemple). Dans quelques médiathèques, des CD-ROMs de jeux sont utilisables sur place.

Dans tous les cas, le choix se fait généralement avec un souci pédagogique et on trouvera plus facilement des jeux avec une dimension culturelle ou de réflexion et de stratégie : Trivial poursuit, Hôtel, Stratège, Pictionary, échecs, par exemple, et César II, Civilisation, pour les CD-ROMs.

Sans en avoir l'air, ce type d'animation demande un important travail de gestion de la part du bibliothécaire : il doit continuellement vérifier les boîtes de jeux, les renforcer et les réparer, remplacer les pièces manquantes, récupérer les jeux prêtés à des classes. "On ne prête plus les jeux en classe, car on ne parvenait plus à les récupérer dans leur intégralité !", constate un bibliothécaire. Les jeux sur CD-ROMs, une fois installés et si tout fonctionne bien, ne réclament pas trop d'énergie au bibliothécaire, mais ils ont le défaut important de mobiliser un ordinateur.

### **2.5.5. Animations vécues et économiques**

On peut néanmoins citer un certain nombre d'exemples d'animations vécues au CO qui ont une grande valeur pédagogique et remportent un grand succès, tout en étant relativement *économiques en temps et en argent*.

#### *A l'assaut !*

La "descente" en librairie, mentionnée par deux médiathèques, mériterait d'être encouragée. Un bibliothécaire de CO, accompagné d'un enseignant, se rend en librairie avec une classe. Chaque élève en ressort avec un livre qu'il a choisi et présenté au bibliothécaire qui sert de filtre : on essaie d'éviter l'achat de plusieurs livres identiques ou déjà en possession de la médiathèque et on contrôle que le livre corresponde bien au niveau de lecture adapté. "Certains élèves ne sont jamais allés en librairie !", constate un des bibliothécaires qui pratique ce genre d'animation.

Ce type d'animation contient probablement tous les avantages recherchés : il ne prend pas trop de temps (ce travail de sélection et d'acquisition devait de toute façon être fait d'une manière ou d'une autre et, dans ce cas, le bibliothécaire est même aidé !), il ne coûte pas cher (les livres



sont de toute façon achetés) et il encourage la collaboration entre les utilisateurs, les partenaires de la médiathèque et le bibliothécaire. C'est, enfin, une bonne promotion de la lecture, puisque chaque élève sera motivé pour lire le livre choisi et éventuellement en parler par la suite.

#### *Collaboration et ouverture*

La collaboration avec les élèves et les enseignants constitue le chemin idéal pour animer une médiathèque tout en ne devant pas y consacrer trop de temps.

Le bibliothécaire peut utiliser la place de la médiathèque (quand il y en a) pour inviter des enseignants, des élèves ou des associations extérieures à y installer une exposition. Une médiathèque de CO a proposé, par exemple, un vivarium avec des phasmes réalisé par un enseignant et un élève. "L'élève venait régulièrement nettoyer et c'est lui-même qui a proposé l'exposition !", relève le bibliothécaire. Le succès a été important. "Un enseignant fou d'astronomie nous a proposé une exposition excellente, même des gens de l'extérieur venaient la voir !", se souvient un autre.

#### *Parler de ce qu'on connaît*

Un "forum" de discussion (sur un genre littéraire, une collection, un thème) durant lequel on présente des documents, on échange des idées, prend une heure de cours. Le temps de préparation n'est pas "en plus" car il fait partie d'une culture que doit de toute façon acquérir et entretenir un bibliothécaire. Utiliser ses connaissances ne prend pas un temps considérable sur le moment et constitue un fameux stimulant, pour un bibliothécaire qui "brasse" des informations à longueur de journée !

Pour alimenter un débat ou compléter une petite exposition, on peut utiliser la vidéo. Durant une certaine période, une émission est passée plusieurs fois par jour. Les maîtres s'inscrivent et peuvent venir avec leur classe. Le bibliothécaire introduit simplement le film ou participe au débat.

La pause de midi peut également être mise à profit, les jours où la médiathèque est ouverte à ce moment-là. On peut y organiser un "club de lecture" et, tout en pique-niquant, parler des documents découverts.

### **2.5.6. Se positionner comme des spécialistes**

L'animation auprès des adolescents n'est pas considérée comme une tâche facile. Le bibliothécaire n'a plus affaire à des petits enfants toujours prêts à s'émerveiller d'une histoire racontée par n'importe quel adulte. Il s'agit de sentir leurs désirs particuliers, de leur proposer la qualité en restant proche de leurs aspirations.

La lecture et les animations, à cette période de la vie, font l'objet d'une abondante littérature que les bibliothécaires concernés connaissent en principe mieux que les autres. Ce domaine est une occasion particulièrement propice, pour les bibliothécaires de CO, de se positionner en tant que spécialistes de la lecture, ayant des choses originales à proposer, notamment aux enseignants. Ces derniers vont peut-être découvrir des approches ludiques de la lecture et des

moyens intéressants d'obtenir l'écoute des jeunes lecteurs, auxquels ils n'auraient jamais pensé. "Les propositions des enseignants font souvent trop "éducation" ou ils voient facilement trop loin", estime un bibliothécaire.

### *Un poste d'animateur ?*

La possibilité de consacrer un temps raisonnable à l'animation, pour chaque bibliothécaire, *durant son temps de travail*, ne serait pas un luxe, mais un droit, celui de pratiquer le métier de bibliothécaire dans toute sa plénitude.

Afin de concrétiser un programme d'animation intéressant, des bibliothécaires suggèrent la création d'un budget animation, mais cela ne résoudrait pas leur problème de temps.

Une solution optimale à méditer consisterait à créer un poste d'animateur, comme c'est le cas aux bibliothèques municipales. Les animations seraient, alors, principalement prises en charge par cette personne dont ce serait la fonction. "L'animateur des médiathèques" bénéficierait des moyens et du temps, ainsi que des meilleures compétences que l'on puisse espérer.

Son rôle n'empêcherait en rien les autres bibliothécaires d'entreprendre encore des animations, mais il y aurait une personne de référence à qui demander des conseils et du matériel, par exemple. Ce poste assurerait au moins un certain rythme et une qualité générale aux animations en médiathèques de CO. La disponibilité d'un animateur attiré dynamiserait également la collaboration des médiathèques, dans ce domaine. Des expositions de qualité pourraient devenir "tournantes" dans les médiathèques, par les soins de cet animateur.

Cette personne devrait-elle être un animateur de métier ou un bibliothécaire qui se spécialise dans l'animation ? Nous penchons pour la seconde solution, parce que l'animation en médiathèque demande des connaissances liées à la profession de bibliothécaire (littérature de jeunesse et NTIC, par exemple).

## 2.6. L'Information documentaire à la DGCO

Il serait difficile de parler des médiathèques de CO sans consacrer quelques lignes à l'information documentaire de la Direction générale du cycle d'orientation (DGCO) et à ses dernières évolutions. Ce chapitre aurait pu compléter la première partie (descriptive) de ce travail, mais j'ai estimé qu'il avait plutôt sa place dans cette deuxième partie, parmi les questions qui sont encore à approfondir, à discuter. Suite à nos entretiens, tant avec les bibliothécaires qu'avec les enseignants, il m'a semblé utile de rappeler quelles étaient les missions de ce service et du responsable de l'information documentaire.

### 2.6.1. 30 ans d'évolution

Après avoir connu des dénominations différentes, au cours de leur évolution, les deux pôles de la documentation, à la Direction générale du cycle d'orientation, se nomment aujourd'hui "médiathèque de la DGCO" et "centre d'information" (la bibliothèque du Centre de recherches psychopédagogique (CRPP) n'existera plus en septembre 1998, même si une partie de son fonds sera récupérée). Ce partage en deux locaux différents n'a d'autres raisons d'être que des contingences architecturales. Le tout forme ce que l'on peut appeler "l'information documentaire à la DGCO". Une caverne d'Ali Baba que certains enseignants ne connaissent pas encore et que d'autres ont l'audace de ne pas fréquenter régulièrement.

En 1967, Robert Hari, le premier directeur général du CO, encourage le développement d'une bibliothèque gérée par des professionnels, à la DGCO. En 1970, Madame Geneviève Tschanun participe à la naissance d'un système de gestion documentaire dont toute l'institution scolaire bénéficie aujourd'hui : elle est la première bibliothécaire engagée à plein temps dans cette entreprise, elle a vécu l'introduction du prêt interbibliothèques, l'informatisation et l'arrivée des CD-ROMs, avant de connaître, plus récemment, la connexion à l'Internet.

#### *Un lieu et des personnes de référence*

Il fut un temps où chaque service de la DGCO conservait plus ou moins bien sa documentation, dans des tiroirs, sur le bureau ou dans des armoires, sans imaginer que d'autres personnes pourraient en bénéficier, ou justement parce que d'autres pourraient avoir accès à ces précieux documents ! C'était également le règne de la photocopie puisque les services voulaient conserver à portée de main tout ce qu'ils pouvaient, avant que les documents ne se perdent dans la nature...

Un poste de responsable de l'information documentaire du CO et de coordinateur des médiathèques a été créé, il est occupé par Monsieur Patrick Johner qui a mis en place le "Centre d'information". Deux personnes engagées à "quart-temps" complètent l'équipe. Depuis 1997, l'information documentaire est donc officiellement un service; il veut jouer le rôle de médiateur et propose donc un lieu et des personnes de référence pour l'information documentaire de la DGCO.

Côté locaux, on devrait idéalement réunir toute la documentation au même endroit; en attendant, elle est déjà sur un même étage, dans des lieux bien identifiés. La médiathèque offre

un espace de travail avec un PC, un Macintosh et une imprimante. On peut y consulter des CD-ROMs ou rédiger. Des réunions peuvent avoir lieu à la médiathèque ou dans le centre d'information.

### **2.6.2. Pour les enseignants**

L'information documentaire de la DGCO est utile pour les différents collaborateurs de la direction générale, pour les enseignants, mais aussi pour les bibliothécaires du CO.

Pour les enseignants, c'est une source importante de documentation sur la pédagogie, la psychologie des adolescents, et les différentes disciplines enseignées. La "médiathèque" met à disposition des manuels scolaires d'autres cantons et d'autres pays : une bonne occasion de voir de près de nouvelles méthodes de langue, de nouveaux manuels d'histoire, par exemple. "Dans ce sens, nous sommes liés à toutes les réformes de l'enseignement", explique la responsable de la médiathèque.

L'information documentaire de la DGCO aurait-elle un rôle moteur dans les pratiques, l'évolution pédagogique ? "Elle peut avoir un rôle facilitateur", admet Monsieur Georges Schürch. "Il faudrait développer, chez les enseignants, le réflexe d'utiliser ce matériel, c'est un formidable levier pour la formation continue ", déclare Monsieur Maurice Bettens. "Il faut inciter les enseignants à venir, on y tombe sur de l'information et sur des gens aussi !", relève Fiorella Gabriel, Directrice du centre de recherches psychopédagogiques (CRPP).

On y trouve également une collection spécialisée de littérature suisse romande et une autre d'histoire de Genève.

Le second local, nommé "centre d'information", se concentre sur la documentation institutionnelle, les dossiers de presse sur tous les sujets pouvant intéresser les collaborateurs du CO (l'Internet dans les écoles, les réformes pédagogiques, la fonction publique, etc.), la législation, les périodiques utiles à la DGCO. Il représente la mémoire vivante de l'institution.

Les bibliothécaires de la DGCO font volontiers des recherches et ont accès à des bibliothèques, des services et des institutions où les enseignants ne pourraient pas (ou difficilement) emprunter des documents, n'ayant pas le statut nécessaire d'étudiant ou de membre. Le prêt interbibliothèques est largement pratiqué.

### **2.6.3. Pour les bibliothécaires**

Pour les bibliothécaires aussi, ce service constitue une solution économique et rationnelle et contribue à développer un réseau : on évite d'acheter à de multiples exemplaires des documents dont certains sont particulièrement onéreux. La plupart des bibliothécaires ayant abandonné les "bibliothèques des maîtres", ils économisent aujourd'hui de l'argent et un temps précieux, grâce à l'information documentaire de la DGCO qui prend en charge les domaines concernés.

Le service de la DGCO apporte également ses bonnes connaissances des possibilités et des procédures, pour toutes sortes de demandes, ce qui économise les énergies de chacun. Une

bonne collaboration avec des services tels que le CRDP (Centre de Ressources et de Documentation Pédagogique), qui ouvre ses portes en septembre 1998, va dans ce sens.

En d'autres termes, on contribue à multiplier les sources d'information et les services des médiathèques de CO, mais sans pour autant charger leur bateau !

Une bonne documentation professionnelle est également à la disposition des bibliothécaires : des périodiques ("Choisir", "InterCDI", etc.), des ouvrages de référence tels ceux du "Cercle de la librairie" qui sont d'une valeur inestimable.

#### **2.6.4. Consultation à distance**

Au vu des richesses à disposition (avec une augmentation des prestations et la diversification des types de documents), on peut s'étonner que les utilisateurs ne soient pas plus nombreux à se déplacer. La distance semble constituer le principal obstacle à franchir pour se rendre sur les lieux, mais on peut déjà simplement consulter le catalogue informatisé, depuis sa propre médiathèque de CO. On peut aussi très bien passer des commandes sans se déplacer, par fax ou par téléphone.

#### **2.6.5. Le rôle du responsable de la documentation**

Avant de passer à la conclusion de ce travail, il me semble important de dire quelques mots sur le poste de responsable de l'information documentaire et coordinateur des médiathèques de CO, dont les missions sont multiples, trop peut-être pour que tous les collaborateurs soient parfaitement au clair sur cette question...

##### *Pour un réseau efficace*

Une bonne maîtrise de l'informatique permet au responsable d'apporter un soutien technique dans les médiathèques, travail qui constitue peut-être la face la plus visible de sa fonction, pour les bibliothécaires, en plus de la formation continue qu'il essaie d'assurer.

La présence d'un responsable de la documentation et coordinateur est également utile pour concrétiser l'idée d'un réseau documentaire efficace sur l'ensemble du CO et, au niveau des médiathèques, pour harmoniser les méthodes de travail sur BIBAL, développer l'échange des idées et les collaborations possibles. "Il a un rôle de dynamique unitaire et contribue à ce que l'ensemble des bibliothécaires ne soit pas un corps isolé qui travaille en vase clos", explique Monsieur Maurice Bettens.

Ce poste constitue également une ressource extérieure sur laquelle les bibliothécaires de CO peuvent s'appuyer, en dehors de leur collègue.

##### *Affirmer le rôle des médiathèques*

Le responsable constitue un contact entre les différents partenaires du CO, une personne de référence à qui on peut s'adresser, parce qu'elle a une vue d'ensemble de la situation et qu'elle représente ses collègues. C'est lui, par exemple, qui va participer aux différentes commissions

de travail. La création de ce poste contribue ainsi à positionner les médiathèques dans l'institution scolaire grâce à un interlocuteur officiel et travaillant sur place, sur l'étage même de la direction générale. Parallèlement à son rôle de moteur de la documentation au CO, le responsable de l'information documentaire et coordinateur des médiathèques joue donc très nettement le rôle d'ambassadeur qui doit "valoriser et faire connaître le potentiel de compétences des bibliothécaires dans notre école", selon son cahier des charges.

A une époque de restrictions budgétaires intensives, il n'est pas inutile d'avoir un représentant pour rappeler, jour après jour, l'importance des médiathèques dans le contexte scolaire.

### *Un rôle ambigu ?*

Poste aux multiples facettes, certains collaborateurs lui reprochent aussi d'être le poste aux multiples casquettes. Représentant du groupe des bibliothécaires, Monsieur Patrick Johner est en même temps investi d'une certaine autorité, puisque son rôle de responsable de l'information documentaire à la DGCO l'a rapproché de la Direction. C'est aussi une personne qui est susceptible d'intervenir dans le travail de ses collègues, la notion de coordination impliquant un regard sur ce qui se passe dans les médiathèques de CO.

Cette situation est délicate et a entraîné de nombreuses discussions dans le passé. Certaines remarques indiquent aujourd'hui que le scepticisme et des craintes subsistent chez plusieurs bibliothécaires.

Sans reprendre en détails toute la polémique, on peut au moins répondre à deux questions :

"On a créé ce poste alors que ce sont les bibliothécaires qui sont surchargés", s'étonnent encore aujourd'hui certaines personnes. A ce propos, Patrick Johner déclare que "la création du poste de responsable de l'information documentaire a été possible par l'affectation de ressources déjà disponibles dans le monde des bibliothèques. Quant aux deux nouveaux quart-temps, ils proviennent de la transformation d'un temps de travail d'enseignant". Relevons, enfin, que ce service devrait précisément contribuer à soutenir les bibliothécaires dans leur travail. Ce chapitre aura peut-être clarifié cette question.

Quant à la situation d'un bibliothécaire qui, d'un côté, représente ses collègues (le "groupe des bibliothécaires"), et qui, de l'autre, est nommé responsable par la Direction, elle est ambiguë et pourrait poser un problème en cas de conflit entre les bibliothécaires et la Direction. Cette question demeure donc en suspend. Quoi qu'il en soit, il convient de relever que la personnalité de Monsieur Patrick Johner n'est pas en cause dans ces discussions et que la relève pour la présidence du groupe des bibliothécaires n'a encore jamais provoqué de bousculades...

## 2.7. Conclusion

Personne, après avoir lu ces quelques pages, ne se posera jamais plus la question de ce que font les bibliothécaires durant les vacances scolaires, alors que les collègues ne vibrent plus de la présence des élèves. L'image tout à fait positive que donnent les bibliothécaires de CO à Genève, faite de chaleur, de disponibilité et de compétences, met en évidence un intérêt certain des bibliothécaires pour leur profession et un véritable professionnalisme, mais elle ne doit pas nous faire oublier une réalité quotidienne qui est loin d'être toujours souriante et qui risque de le devenir de moins en moins dans un avenir très proche.

Les responsabilités et le travail qui reposent sur les épaules des bibliothécaires de CO devraient une fois pour toutes être reconnus et des moyens octroyés, au risque de voir les médiathèques de CO tomber dans une obsolescence incompatible avec les aspirations de la pédagogie actuelle.

### 2.7.1. Le mur et le précipice

Page après page, cette approche des médiathèques de CO n'a pu faire autrement que de se diriger inexorablement vers une conclusion étonnante pour les béotiens et néanmoins évidente pour les professionnels : un poste de bibliothécaire par cycle d'orientation n'est pas suffisant, loin de là.

Quel que soit le sujet abordé, dans le vaste domaine des médiathèques de CO, on se retrouve continuellement entre un mur infranchissable et un précipice. Le mur, c'est l'obstacle représenté par le peu de moyens en argent, et surtout en temps. Le précipice, c'est ce qui sépare les idées proclamées par les moteurs de la pédagogie et de la documentation, et la réalité quotidienne des travailleurs sur le terrain.

Il ne s'agit pas de critiquer des idées souvent avant-gardistes et généreuses, de la part des pédagogues et des documentalistes désireux de voir se développer l'enseignement et les médiathèques ! Il est tout à fait logique qu'un écart existe entre la recherche d'un idéal et la pratique. Ce qui est fort regrettable, c'est que l'écart soit généralement immense.

### 2.7.2. Les besoins d'aujourd'hui

Toutes les revendications urgentes des bibliothécaires que nous avons évoquées dans ce travail convergent vers la nécessité d'augmenter le nombre de postes. En voici une récapitulation, augmentée de citations des *normes pour les bibliothèques scolaires* de la CLP (Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique), dont la fonction est de proposer des recommandations pour la bonne marche des bibliothèques.

#### *Quelles nouvelles forces ?*

Des nouvelles formations de "spécialiste HES en information et documentation" et "d'assistant en information documentaire (CFC)" commençant seulement à être mises en place, en Suisse, les bibliothécaires n'ont pas d'idées très précises sur la question. Tous s'accordent, néanmoins,

sur la conviction que seul un personnel *formé dans le domaine de l'information documentaire* peut être pris en compte, dans la recherche de forces supplémentaires.

*L'extrême polyvalence* qui caractérise le travail des bibliothécaires du CO réclame une *formation complète* du bibliothécaire. On ne peut pas introduire un service à guichet et la personne présente doit être apte à répondre à toutes les demandes. Une aide ponctuelle pour une tâche précise est difficilement envisageable car on ne peut pas se partager le travail comme dans une grande bibliothèque avec différents services bien distincts. La formation complète de bibliothécaire, exigée par le travail au CO, correspond donc au futur diplôme de spécialiste HES, à celui de l'ex-école de bibliothécaire (EBG) et de l'actuelle E.S.I.D. Le CFC d'assistant n'est pas suffisant.

Pour cette même raison, l'engagement de chômeurs ne constitue absolument pas une solution, d'autant moins que ces derniers sont généralement perçus comme un poids par le bibliothécaire. Les stagiaires de l'E.S.I.D. amènent une bonne bouffée d'oxygène, dans le sens où ils proposent un regard extérieur, mais ils ne sont "rentables" qu'au bout d'un certain temps, car il faut les former, et quand ils sont prêts, c'est le moment où ils retournent à l'école. Les candidats HES ? Au problème de leur non-formation, du poids qu'ils peuvent représenter, et d'un statut très mal défini, s'ajoute la question de l'âge. Trop jeunes, auraient-ils leur place dans une médiathèque de CO ?

#### *Des remplacements garantis*

Prévoir longtemps à l'avance pour obtenir une place dans la salle de travail de la médiathèque, se retrouver ensuite devant une porte fermée, parce que la personne responsable de la médiathèque est absente et que l'on n'estime pas important de la remplacer : voilà la situation que risque de vivre un enseignant du CO.

Pour les élèves, les enseignants et les bibliothécaires, cette situation est tout à fait déplorable et un système de remplacement similaire à celui des enseignants est à envisager d'urgence. On peut aussi rendre une infrastructure de remplacement inutile en faisant en sorte que les bibliothécaires ne soient jamais seuls dans leur médiathèque. Pour cela, un unique poste de bibliothécaire par CO ne suffit pas.

#### *Augmentation du budget ? Pour les périodiques !*

Je ne me suis pas attardé sur la question, mais le budget principal des acquisitions est plus modeste que ce que l'on pourrait espérer. Les bibliothécaires donnent néanmoins la priorité à une augmentation des périodiques dont le budget (Fr. 2000.- / année) est presque unanimement considéré comme "insuffisant". Un abonnement coûte, en moyenne, Fr. 81.-, pour les périodiques les plus courants, mais cela peut souvent dépasser les Fr. 150.-. Comme les prix ont également augmenté pour les abonnements, le nombre des périodiques dans les médiathèques a baissé. On compte, en moyenne, 24 abonnements par médiathèque.

Une augmentation des abonnements de périodiques serait tout à fait souhaitable et les bibliothécaires ne refuseraient pas un budget plus important. La gestion des périodiques prenant un temps considérable, une exploitation optimale de cette source d'information inestimable devrait idéalement être accompagnée d'une augmentation du personnel.



### *Davantage d'espaces de travail*

Des enseignants se plaignent du manque de place qui les oblige à planifier longtemps à l'avance leur présence à la médiathèque, avec la classe. C'est un obstacle important à l'utilisation de la médiathèque.

Dès la rentrée 1998, un essai du nouveau plan d'étude de français va être réalisé, dans certains CO, par une introduction en 7ème année. Il encourage une intensification des travaux de groupes et suit le courant pédagogique qui cherche à rendre les élèves plus autonomes. "Si on veut que les élèves utilisent la médiathèque au mieux, il faut pouvoir travailler dans le calme et avec suffisamment d'espace. On sait tous que travailler dans un lieu surpeuplé n'est pas favorable, surtout au CO !", relève Monsieur Michel Barthélémy, Président du groupe de français au CO.

Davantage d'espace signifierait, pour les bibliothécaires, une plus grande collaboration possible avec les enseignants, mais aussi une plus grande surface à gérer, donc un besoin accru en personnel.

### *Des horaires plus larges*

***"Les heures d'ouverture sont programmées de manière à permettre à chaque élève de fréquenter la bibliothèque et d'y emprunter des documents aussi souvent que possible. (...) Il faut veiller à ce que les documents puissent être empruntés en dehors des heures d'enseignement."***  
(CLP. 6.1)

Au CO, la majorité des médiathèques ferment à midi. Une partie des médiathèques ferment durant la grande récréation, parce que la surveillance n'est pas assurée.

Il serait tout à fait souhaitable d'élargir les heures d'ouverture, afin de permettre aux élèves de venir à la médiathèque durant la pause de midi, durant la grande récréation du matin et même un bon moment après les cours, voire durant les jours de congé et une partie des vacances !

La logique qui pousse les bibliothèques municipales genevoises à ne pas ouvrir leurs portes seulement quand les gens travaillent devrait être adoptée par les écoles. Les élèves n'en seraient pas les seuls bénéficiaires puisque les enseignants pourraient aussi en profiter : "quand j'ai fini ma journée, la médiathèque ferme ses portes...", déplore un enseignant. Certains enseignants ont leur petite bibliothèque personnelle, dans une armoire du collège, comme cet enseignant d'allemand qui explique que de cette façon, "elle est ouverte tous les jours, sans limitations !".

Une plus grande ouverture des médiathèques n'est pas possible avec un seul poste de bibliothécaire.

### *Une bonne formation continue*

***"La participation régulière à des journées d'études et des cours de perfectionnement professionnel, aux niveaux technique-pédagogique-documentaire et littéraire, est indispensable au bibliothécaire afin qu'il puisse adapter son niveau de connaissances à l'évolution permanente des exigences liées à ce milieu." (CLP. 5.2)***

Pour ne rappeler que le besoin prioritaire, l'arrivée des NTIC réclame une solide formation continue.

Que les élèves aient des choses à apprendre aux adultes est certain et contribue à l'évolution de la société, mais qu'enseignants et bibliothécaires soient dépassés dans le domaine des NTIC ne va pas faciliter leurs relations avec les nouvelles générations et remet sérieusement en question leur rôle de pédagogue.

Les bibliothécaires sont initiés au maniement des CD-ROMs et de l'Internet, ils ont maintenant besoin de temps pour visiter et approfondir cette immense médiathèque virtuelle sur laquelle on a ouvert une petite lucarne et que des jeunes adolescents vont venir visiter à leur tour, sous leur responsabilité. Quand les bibliothécaires vont-ils pouvoir faire ce travail ?

#### *Des NTIC accessibles*

Ce qui était déjà valable pour les CD-ROMs le sera bientôt pour l'Internet : un seul PC pour des centaines d'élèves potentiels (640 par collège, en moyenne), c'est peu. L'absence de formation approfondie des adultes (enseignants et bibliothécaires) dans ces domaines, serait déplorable. L'absence d'encadrement des élèves serait une aberration.

Il serait donc souhaitable de se donner les moyens d'offrir un accès *réel* aux NTIC, dans le cadre de la médiathèque, ou de salles attenantes ouvertes autant que nécessaire, à des élèves *initiés* et *critiques*, avec un *encadrement* constant donné par des bibliothécaires *qualifiés*. La simple présence de l'Internet dans la médiathèque demande la disponibilité d'un bibliothécaire, à moins de ne faire de cet instrument qu'un jouet prestigieux.

#### *Des animations*

***"Un programme varié d'animation fait partie intégrante des tâches du bibliothécaire. Il soutient ainsi le devoir de formation et d'éducation de l'école. La publicité pour la bibliothèque est essentielle. Elle vise à rendre élèves et enseignants attentifs aux ressources documentaires et aux différentes prestations de la bibliothèque. (...) Le devoir d'animation doit figurer dans le cahier des charges du bibliothécaire responsable. Ce domaine est de toute première importance, particulièrement pour les degrés moyens/supérieurs et les écoles professionnelles, afin qu'élèves et enseignants utilisent au mieux le centre d'information qu'est la bibliothèque scolaire." (CLP.6.2)***

Mises en arrière plan par la plupart des bibliothécaires du CO, pour des raisons évidentes de temps, les animations ne méritent pas cette position largement secondaire. Des jeunes entre 12 et 15 ans auraient spécialement besoin d'animations, dans leur médiathèque, afin que leurs premières lectures ne soient pas marquées uniquement par la contrainte et l'austérité.

Que les bibliothécaires acquièrent leurs connaissances en littérature de jeunesse par des heures de lecture à domicile, afin d'en faire profiter les élèves et les enseignants, cela semble inévitable. Qu'en plus, certaines personnes passent des week-ends ou une partie de leurs vacances à préparer des animations, c'est tout à leur honneur, mais le bénévolat ne doit pas être institutionnalisé.

Si l'on reste dans le cadre normal, légal et raisonnable des heures de travail des bibliothécaires, réaliser des animations dignes de ce nom demeure très difficile au CO. Pour améliorer cette situation, une augmentation du personnel ou la création d'un poste d'animateur est indispensable.

### 2.7.3. Il y a 16 ans...

Impossible de terminer ce mémoire sans rappeler qu'en 1982, un travail de diplôme considérable avait déjà été réalisé sur les bibliothécaires de CO genevois, dont l'un des auteurs n'était autre que Monsieur Michel Gorin, co-directeur du présent travail. En guise de clin d'oeil pour terminer sur un ton tragi-comique, voici reprise textuellement une partie de la conclusion d'il y a 16 ans...

*"Au fil de la description des tâches des bibliothécaires, il est apparu que ce ne sont pas les questions financières qui posent problème au premier chef, mais bien la surcharge de travail et la tension nerveuse.(...) Les bibliothécaires ressentent, actuellement, une surcharge de travail qui peut provoquer une détérioration des services offerts, si des mesures ne sont pas prises, d'autant plus que l'entrée imminente des moyens audiovisuels dans ces bibliothèques va accentuer le malaise présent.*

*Ainsi, il apparaît que cette surcharge de travail pourra, dans un avenir très proche, porter préjudice aux bibliothèques du CO, car si elles devaient continuer à être gérées par un seul bibliothécaire, leurs services iraient en se détériorant, aux dépens de tous.(...)*

***Il ressort donc nettement de ce travail que la cause principale du malaise des bibliothécaires du CO est le manque de temps pour répondre pleinement aux tâches qui leur incombent. Vu l'importance acquise par les bibliothèques du CO, il est impensable d'en réduire les services et les activités; par conséquent, une augmentation de personnel est indispensable."***

La solution des problèmes étant toujours largement liée à l'augmentation des forces de travail, et comme c'est "impossible", selon la conviction générale, "contentons-nous de la situation actuelle et ne faisons rien", pourrait conclure le lecteur rationnel et économe, conscient du marasme budgétaire dans lequel se trouve l'Etat de Genève.

Convaincu du nécessaire développement des médiathèques dans les établissements scolaires et, par conséquent, de la nécessité de renforcer le personnel dévolu à ces tâches, Monsieur Georges Schürch, directeur général du CO constate qu'"il est difficile, dans un contexte de restriction budgétaire, d'accorder une augmentation des ressources en personnel, l'enseignement stricto sensu dans les classes demeurant prioritaire".

*Ouvrez une école, vous fermerez une prison !*

Le problème est bien là et le travail de Michel Gorin concluait déjà par la bonne question :

***"Genève a voulu, très tôt, développer ses bibliothèques scolaires, et une question se pose désormais : est-ce toujours son ambition ?..." (Gorin, 1982.185)***

La question dépassant de loin les médiathèques, on pourrait ajouter aujourd'hui : Genève veut-elle toujours développer ses écoles ?

Economiser sur l'institution scolaire, et donc sur les médiathèques scolaires, c'est économiser sur l'éducation. Cela découle d'une vision à court terme qui va coûter très cher à la société et dont on sent déjà les effets.

Lorsque Victor Hugo clamait : "ouvrez une école et vous fermerez une prison !", son calcul était peut-être un peu simpliste. La formule légèrement modifiée (et moins belle) devient plus réaliste : fermez-vous à un réel développement de l'école et les prisons s'ouvriront !

## Bibliographie

Avertissement :

**Cette bibliographie ne contient pas la multitude d'articles de quotidiens qui ont contribué à la réalisation de ce travail mais qui, pris individuellement, n'ont pas d'intérêt au point de figurer dans cette liste.**

ALAVA, Séraphin. La documentation au futur ? Penser demain. Requiem des espaces scolaires. *INTERCDI*, Juillet/août 1997, no 148 (numéro spécial), p. 22-26.

BAYARD-PIERLOT, Jacqueline. *Le CDI au coeur du projet pédagogique*. Paris : Hachette, 1991. 159 p.

BIDERBOST, Jean. Livre blanc de l'enseignement au cycle d'orientation : résumé. *Journal de la FAMCO*, Mars 1998.

BONIFACE, Claire, LAGARDE, Françoise, MILLET, Marie-Claire, et al. *Guide de la coopération bibliothèque-école*. Paris : CRDP de l'Académie de Créteil ; Fédération française de coopération entre bibliothèques, 1996. 110 p. (Argos Démarches)

CARTON, Mireille, SOULAGNAT, Mariette. Idées d'animations autour du livre en collège. *Cahiers pédagogiques*, Février 1996, no 341, p. 53

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE. Le CDI a l'heure d'Internet. *Les dossiers de l'ingénierie éducative*, Décembre 1997, no 25, 66 p.

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE. Internet dans le monde éducatif. *Les dossiers de l'ingénierie éducative*, Décembre 1996, no 24, 63 p.

CHAHED, Leila. *Internet dans les bibliothèques de l'enseignement postobligatoire : travail présenté à l'Ecole supérieure d'information documentaire pour l'obtention du diplôme*. Genève : Département de l'instruction publique, 1997. 67 p.

CHANTRE, Pierre-Louis. Qu'on se rassure : les ados lisent ! *L'Hebdo*, 19 mars 1998, no 12, p. 76-79

CHAPRON, Françoise. Les centres de documentation et d'information (CDI) des lycées et collèges en France : quelle contribution à la formation du citoyen ? *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, 4e trimestre 1997, no 177, p. 38-41

COMMUNAUTE DE TRAVAIL DES BIBLIOTHEQUES SUISSES DE LECTURE PUBLIQUE. *Normes pour les bibliothèques scolaires*. Berne : CLP, 1991.

CRETTON, Cilette. Les NTIC : progrès ou fatalité ? *L'Educateur*, 1996, no 7, p. 4-8.

DESCHAMPS, Jacqueline. *Travail de diplôme et construction de l'identité professionnelle des bibliothécaires*. Lyon : Université Jean Moulin, 1997. 92 p.

Dossier : burn out. *Résonnances : mensuel de l'école valaisanne*, Juin 1998, no 10, p. 1-12.

ECO, Umberto. *De bibliotheca*. Caen : L'Echoppe, 1986, 31 p.

FELDER, Dominique. *L'informythyque ou l'invention des idées reçues sur l'ordinateur à l'école*. Genève : Service de la recherche sociologique, 1989. 110 p.

FERRY, Françoise, POUPELIN, Michel. La documentation au présent : à l'école du village planétaire : regards sur la problématique des CDI. *INTERCDI*, Juillet/août 1997, no 148 (numéro spécial), p. 15-21.

GENEVE (canton). Département de l'instruction publique. Cycle d'orientation de l'enseignement secondaire. *Comptes rendus : année scolaire 1995/1996*. Genève : DIP, 1997. 208 p.

GENEVE (canton). Département de l'instruction publique. Direction de l'enseignement secondaire. *Formation continue du corps enseignant secondaire : 1997-1998*. Genève : DIP, 1997. 241 p.

GENEVE (canton). Département de l'instruction publique. *Impulsions pédagogiques et innovations prévues dans les collèges en 1995-1996*. Genève : DIP, 1995. 60 p.

GENEVE (canton). Département de l'instruction publique. Coordination des bibliothèques. *Gestion informatisée des bibliothèques*. Genève : DIP, 1998. 29 p.

GENEVE (canton). Département de l'instruction publique. Coordination des bibliothèques. *Internet dans les bibliothèques : création d'un site Bibliothèques, accès à Internet sur un poste dédié*. Genève : DIP, 1997. 12 p.

GENEVE (canton). Département de l'instruction publique. Direction générale du cycle d'orientation. Service du personnel enseignant. Commission paritaire de la formation continue au CO. *La formation continue des maîtres au cycle d'orientation : des discours aux actes*. Genève : DIP, 1995. 237 p.

GORIN, Michel, MAINARDI, Maria-Luisa. *Pleins feux sur une profession : enquête sur les bibliothécaires du Cycle d'Orientation et sur leur cadre de travail : travail présenté à l'Ecole*

*de bibliothécaires pour l'obtention du diplôme*. Genève: Direction générale du cycle d'orientation, 1982. 201, [29 p.]

JOHNER, Patrick. La documentation au Cycle d'Orientation. *Co infos*, Février 1997, no 179, p. 52-53.

MEIGNANT, Simone, NAVARRO, Annick. Les documentalistes vus de haut : à propos d'un article et d'une nouvelle circulaire de mission. *INTERCDI*, Mars/Avril 1998, no 152, p. 8-9.

MILLIARD, Guy. Nouveaux médias, enseignants, exclusion. *CO info*, Mars 1997, no 180, p. 50-53.

MOLLARD, Michèle. Halte au tout pédagogique ! Au risque de déplaire. *INTERCDI*, Mars/Avril 1998, no 152, p. 12-13.

MORET, Francis. Internet à l'école, apprendre sans frontières : rencontre avec le directeur du Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE). *L'Éducateur*, 1997, no 10.

NEIRYNCK, Jacques. Les autoroutes de la communication vont-elles déboucher sur des terrains vagues? *Bulletin du centre de documentation informatique secondaire*, Novembre 1995, no 26, p. 3-12.

POSLANIEC, Christian. *Donner le goût de lire : des animations pour faire découvrir aux jeunes le plaisir de la lecture*. Paris : Ed. du Sorbier, 1991. 237 p.

POURCEL, Gérard. Promouvoir la lecture auprès des adolescents : aucune recette miracle, mais un ensemble d'attitudes. *Argus*, Janvier-avril 1995, vol. 24, no 1, p. 15-20.

ROUMIEUX, Olivier. (Page consultée le 12 janvier 1997). *L'impact de l'Internet sur la profession de bibliothécaire*, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.polytechnique.fr/bcx/documents/TdM.htm>

SUTTER, Eric. Pour une écologie de l'information. *Documentaliste*, Mars/avril 1998, vol. 35, no 2, p. 83-86.

THEVENARD, Eric. Dits et non-dits d'un bibliothécaire. In Beaudé, P.M. *La scolarisation de la littérature de jeunesse : actes du colloque*. Metz : Université, 1996, 391 p.

TRUDEL, Raymonde. La bibliothèque scolaire peut-elle faire la différence pour améliorer la réussite scolaire des élèves ? *Argos*, Mai-août 1995, vol. 24, no 2, p. 23-27.

LISTE DE PERIODIQUES INTERESSANTS POUR LES BIBLIOTHECAIRES DU CO  
ET DISPONIBLES A L'INFORMATION DOCUMENTAIRE DE LA DGCO

**Les Cahiers pédagogiques**

Mensuel publié par le CRAP (Cercle de recherche et d'action pédagogiques).  
10, rue Chevreul, 75011 Paris. Tél. 01.43.48.22.30 / Fax. 01.43.48.53.21  
Exemple : A l'heure d'Internet. *Cahiers pédagogiques*, Mars 1998, no 362.

**Documentaliste** : Sciences de l'information.

Edité par l'ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation), paraît cinq fois par année.  
ADBS, 25, rue Claude Tillier, 75012 Paris. Tél. 01.43.72.25.25 / Fax. 01.43.72.30.41  
Exemple : Pour une écologie de l'information. *Documentaliste*, Mars/avril 1998, vol.35, no 2, p. 83-85.

**Les Dossiers de l'Ingénierie éducative**

Mensuel du CNDP. (Centre national de documentation pédagogique).  
CNDP, Direction de l'ingénierie éducative, 29, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05  
Les dossiers de l'ingénierie éducative sont disponibles gratuitement en téléchargement sur le serveur Web du CNDP : <http://www.cndp.fr/>  
Exemple : Le CDI a l'heure d'Internet, *Les dossiers de l'ingénierie éducative*, Décembre 1997, no 25.

**L'Educateur**

Bimensuel de pédagogie et d'éducation de la Société pédagogique de la Suisse romande (SRP).  
L'Educateur C/O Indébit Publications SA, Jordils Park, 40, av. Jordils, 1025 Saint-Sulpice.  
Tél. 021/695.95.12 / Fax. 021/695.95.50  
Exemple : Le plaisir de lire (dossier). *L'Educateur*, 15 mai 1998, no 6, p. 9-21.

**INTERCDI**

Mensuel du Centre d'étude de la documentation pédagogique et de l'information scolaires (CEDIS).  
INTERCDI, 16, rue des Belles-Croix, 91150 Etampes. Tél. 01.64.94.39.51 / Fax. 01.64.94.49.35.  
Exemple : Documentalistes et littérature de jeunesse. *INTERCDI*, Juillet/août 1998, no 154.

**Journal de la FAMCO**

Mensuel de la Fédération des associations de maîtres du cycle d'orientation.  
Rue Dancet 3, 1205 Genève. Tél./ fax. 320.45.68  
Exemple : Livre blanc de l'enseignement au cycle d'orientation (résumé). *Journal de la FAMCO*, Mars 1998.



**Le Monde de l'éducation**

Mensuel

Service de diffusion : 1, pl. Hubert-Beuve-Méry, 94852 Ivry-sur-Seine. Tél. (1) 40.65.29.78

Exemple : Dossier : Jeunes. *Le Monde de l'éducation*, Juillet/août 1997, no 250, p. 19-55.

**Un bon périodique pour les acquisitions :****CHOISIR**

Bibliographie sélective, courante et analytique du CNDP (Centre national de documentation pédagogique). Dans chaque exemplaire, en supplément, une bibliographie sélective et analytique d'une cinquantaine de titres sur un thème concernant les méthodes d'enseignement, le monde de l'école, la didactique des disciplines, la littérature d'enfance et de jeunesse. CNDP, 77568 Lieusaint Cedex.

Exemple : Ouvrages sur l'enfance et la jeunesse, *Choisir*, nos 4, 9, 16, 22.

# ANNEXES

1. Questionnaire destiné aux bibliothécaires
2. Questionnaire destiné aux enseignants
3. Questionnaire destiné aux directeurs
4. Cahier des charges des bibliothécaires-responsables du CO
5. Cahier des charges du responsable de l'information documentaire
6. Organigramme du CO
7. Code de déontologie des bibliothécaires genevois
8. Liste de sites Internet pour bibliothécaires

Les annexes de ce mémoire sont disponibles au Centre d'information de la DGCO, tél. 022/791.78.34